Jeunes
à Brest
LE GUIDE

Au coeur de la **nature brestoise,**
votre pause **détente et gourmande**
Découvrez nos **spécialités**
de galettes salées et de crêpes sucrées,
authentiques **créations de la maison**
Vallon du Stang-Alar
02 98 41 84 66
Bois de Keroual
02 98 07 57 40
www.blenoir.com

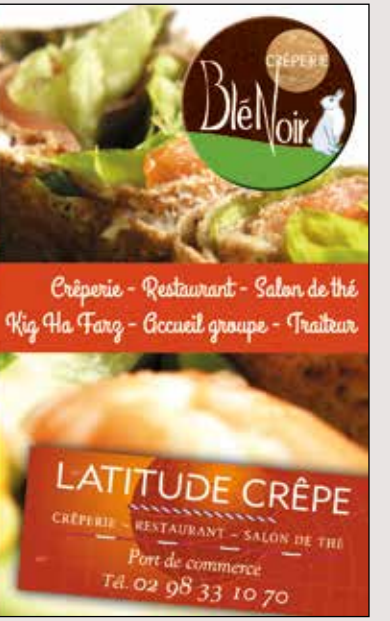
CRÊPERIE
BléNoir
Crêperie - Restaurant - Salon de thé
Kig Ha Farz - Accueil groupe - Traiteur
LATITUDE CRÊPE
CRÊPERIE - RESTAURANT - SALON DE THÉ
Port de commerce
Tél. 02 98 33 10 70

epal
ASSOCIATION
ÉTÉ
RECRUTE
DES RESPONSABLES
ET ANIMATEURS
POUR SES SÉJOURS
DE VACANCES ADAPTÉES
POUR MINEURS & ADULTES
EN SITUATION DE HANDICAP
RENSEIGNEMENTS
ET CANDIDATURES
www.epal.asso.fr
Vos contacts
sur le FINISTÈRE
Élodie JAOUEN
Laurent CANNIC
02 98 41 84 09
ASSOCIATION EPAL (siège)
10, rue Nicéphore Niépce
BP 02 - 29801 BREST Cedex 09
Tél. 02 98 41 84 09

Panorama de la diversité des offres et services proposés aux jeunes Brestoises et Brestois, le guide Jeune à Brest, réalisé à l'initiative du Bureau Information Jeunesse et actualisé tous les ans, est un outil de plus, en complément de l'offre d'information numérique offerte par de nombreux sites dont celui du BIJ et Brest.fr, pour permettre à tous les jeunes de se saisir pleinement de leur ville et d'y vivre avec intensité.

La ville de Brest, par le soutien financier important qu'elle apporte au Bureau Information pour ses activités, par les politiques qu'elle mène qu'il s'agisse de sport, de vie sociale, de culture, de solidarité...est attentive à la situation des jeunes à Brest et à permettre l'épanouissement de leur citoyenneté. Ces politiques sont complémentaires de celles mises en œuvre par Brest métropole océane : insertion, enseignement supérieur, transport, logements...et les autres acteurs public sur notre territoire. Vous en découvrirez nombres d'entre elles au fil de ces pages.

Autant la jeunesse est un atout pour un territoire et l'est à Brest pour tout l'ouest Breton, autant nous mesurons les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes dans leur vie professionnelle, sociale et personnelle. Comment parler citoyenneté, participation à la vie collective, solidarité, lorsque l'on est soit même confronté à des difficultés de logement, d'accès à l'emploi et à l'autonomie... comme le sont aujourd'hui trop de jeunes et leurs familles ? Cette situation ne doit pas nous résigner et les nombreuses initiatives existant aujourd'hui sur notre territoire sont autant de preuves qu'il n'en est rien. L'implication de la mission locale, la mobilisation des acteurs éducatifs, nos politiques publiques et celles de nos partenaires que sont le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne, l'État, forment ici un concentré d'énergie pour permettre à tous les jeunes de participer à construire à Brest une métropole forte, solidaire ambitieuse.

Je souhaite que ce guide vous soit utile, qu'il vous invite à pousser des portes, à innover, à convaincre pour donner réalité et faire vivre vos projets collectifs ou individuels... Merci au Bij et à tous ses partenaires pour la réalisation de cet outil et pour l'engagement quotidien auprès des jeunes à Brest.

François CUILLANDRE
Maire de Brest
Président de Brest métropole océane.

Brest Information Jeunesse
Brest métropole océane COMMUNAUTÉ URBAINE
VILLE DE Brest
CONSEIL GÉNÉRAL Finistère

FONDS HÉLÈNE&ÉDOUARD LECLERC POUR LA CULTURE

EXPOSITIONS ART CONTEMPORAIN

Pour une culture accessible à tous

www.fonds-culturel-leclerc.fr / contact@fhel.fr / +33 (0)2 29 62 47 78
LANDERNEAU / Aux Capucins / à 200m de la gare / parking gratuit /

Plein tarif 6 €
Tarif réduit 4 €
Groupe de 10 personnes ou plus - sur réservation -
tout groupe de 4 personnes âgées de 18 à 25 ans

Gratuit sur pièce justificative
pour les moins de 18 ans,
enseignants, étudiants,
demandeurs d'emploi,
titulaires carte ICOM, tout accompagnateur d'un groupe de + 10 personnes

Brest, une ville au service des jeunes 4

1 Brest information jeunesse 6

2 Orientation et formation 12

3 Aides financières 20

4 Emploi 28

5 Santé 36

6 Logement 52

7 Brest pratique 64

8 Vie citoyenne 74

9 Loisirs 84

10 International 92

GUIDE « JEUNES À BREST » N°17 – ÉDITION 2014/2015

Directrice de la publication : Michèle Casu – Éditeur : Bureau information jeunesse de Brest
Comité de rédaction : Delphine Kerlan, Karine Quéré, Elsa Rouy
Correction : Gaëlle Le Brigant, Gwenaëlle Goyat, Hervé Quillien
Conception graphique (intérieur) : Thierry Dubreil
Conception graphique de la couverture : Coline Esnault et Ronan Lecrosnier
Coordination générale et régie publicitaire : Agence Bergame à Brest – 02 98 46 05 17
Courriel : agence.bergame@orange.fr
Ce guide est sous licence Creative Commons BY-NC-ND
Aucun élément photographique et graphique ne peut en être extrait pour une utilisation isolée.
Impression : Cloître Imprimeurs à Saint-Thonan – Tirage : 20 000 exemplaires

Brest une ville au service des jeunes

La ville de Brest et Brest métropole océane considèrent la jeunesse comme une chance et un atout pour notre territoire, et souhaitent rendre aux jeunes de notre territoire des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à leurs envies. Cet attachement aux questions de jeunesse, cette volonté de travailler à leur véritable prise en compte, s'appuient sur des valeurs fortes et fédératrices :

La justice sociale, pour aller à l'encontre du mouvement actuel qui tend à renforcer les inégalités et permettre à chaque jeune d'obtenir une qualification, l'autonomie financière et résidentielle et la capacité à prendre lui-même les décisions qui le concernent.

L'égalité des chances, pour permettre à chaque jeune d'être maître de son destin, quel que soit son statut, et considérer la diversité des opinions et des cultures comme une richesse à mettre en valeur et à développer.

La solidarité et la mixité sociale, pour amplifier la solidarité entre jeunes, entre générations, au sein même de la ville.
Pour cela, plusieurs services-clefs sont particulièrement mobilisés.

Vous les retrouverez, d'ailleurs, à de multiples endroits de ce nouveau guide « Jeunes à Brest » :

la coordination jeunesse du service Action Associative et Jeunesse prend en compte les jeunes dans tous les aspects de leur vie, et propose des dispositifs d'aide, de soutien et de valorisation de leurs projets. Elle met en œuvre et soutien de nombreuses actions par/pour les jeunes de 12 à 25 ans. Elle peut également leur apporter des réponses et des informations pour s'engager auprès d' association ou en constituer une.

Le service formation-recherche s'intéresse plus particulièrement aux questions de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, et propose à la fois de l'information, de l'aide aux associations ou à la mobilité internationale des étudiants. Il propose également, en partenariat avec les acteurs de la vie étudiante, un dispositif d'accueil à la rentrée universitaire, autour de différents événements comme « La Déambule », afin de leur faire connaître la ville et de leur permettre de se rencontrer autour d'événements festifs et conviviaux.

Faire le choix de venir à Brest pour ses études, c'est faire le choix d'une vie plus facile et intense ! *La ville présente tous les avantages d'une métropole régionale où la proximité est le maître-mot : proximité des services, des équipements... Derrière cette proximité se cache aussi convivialité et campus chaleureux ! Découvrez toute l'info sur la vie étudiante et les formations sur :* ***brestcampus.fr***

Franck Bétermin - Brest métropole océane

Mathieu Le Gall - Brest métropole océane

Mathieu Le Gall - Brest métropole océane

La mission internationale des échanges et de la coopération accompagne la mobilité des groupes de jeunes scolaires ou associatifs dans les villes jumelles, et promeut des actions de sensibilisation aux questions de solidarité internationale et à l'engagement au développement de projets dans ce domaine.

Le service emploi-insertion met en œuvre des solutions pour venir en aide aux jeunes dans leur accès à l'emploi et leur insertion dans la société.

La mission du Développement social urbain est mobilisée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour apporter des solutions spécifiques aux jeunes qui y vivent. Par la mobilisation des professionnels qui y travaillent et des financements dédiés, la mission développe de nombreuses actions et un travail de fonds sur les problématiques de ces territoires.

La Dynamique jeunesse

Dans le même temps, au-delà du travail mené en particulier par ces services, c'est l'ensemble de leurs services que la ville de Brest et Brest métropole océane souhaitent mobiliser pour la jeunesse.
En effet, parce que les jeunes sont, comme tous, concernés par les questions de logement, de santé, de culture, de transport, de sport, de formation, d'insertion, de développement durable, de mobilité internationale, etc., ils méritent que soient au mieux pris en compte leurs souhaits, leurs envies et leurs besoins dans tous ces domaines.
Pour cela, la Dynamique jeunesse définit la politique de la collectivité en direction des jeunes, et compte sur la mobilisation de tous pour l'ensemble des jeunes vivant sur le territoire brestois.

La Dynamique jeunesse identifie 4 enjeux prioritaires :

1. Faire de Brest une ville encore plus accueillante et attractive pour les jeunes

2. Reconnaître les jeunes en tant que citoyens et soutenir l'apport de leur citoyenneté du local à l'international

3. Accompagner les jeunes vers l'autonomie

4. Consolider les ingrédients du « mieux-vivre ensemble »

Sous chacun de ces enjeux, ce sont de multiples actions qui sont proposées et mises en œuvre.

Avec tous leurs services, tous leurs partenaires, institutionnels ou associatifs, avec la participation de tous les habitants, et bien sûr avec la participation des jeunes eux-mêmes, la Ville de Brest et Brest métropole océane se mobilisent pour faire bouger les lignes en faveur de la jeunesse !

MISSION LOC

1 Brest information jeunesse

Je souhaite partir étudier au Canada l'année prochaine ? Ai-je le droit à une aide au logement ? Où puis-je passer le BAFA et quels sont les organismes de formation ? J'ai envie d'être aide-soignante, quelles sont les écoles ? Venez nous rencontrer au Bij, un lieu d'information.

Karine Quéré - Bureau information jeunesse

Gwenaëlle Goyat - Bureau information jeunesse

Le Bij

Le bureau information jeunesse (Bij) de Brest est un centre d'information ouvert à tous.

Où nous trouver ?

Bij – 4 rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org
Lundi 13h30-17h30 ;
Mardi 13h30-17h30
Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30
jeudi 13h30-17h30 ;
vendredi 13h30-17h30

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 13h30 à 16h30

www.bij-brest.org

LE BIJ, C'EST :

Un espace documentaire en accès libre et gratuit

Vous pouvez y chercher seul les réponses à vos questions ou être accompagné par un professionnel. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant les formations, les métiers, l'alternance, le logement, la santé, l'international, les jobs, les aides financières, le transport, les aides aux projets, les loisirs, etc. Vous pourrez y consulter des offres de jobs, de logement, de bénévolat, la presse locale.

Un Point d'accès public à internet

À votre disposition, un accès à Internet libre et gratuit.
Le Bij est membre du réseau de la Maison de la formation professionnelle. Dans ce cadre, un point accueil service dédié à la recherche d'emploi, de jobs, de formation et à la gestion de vos dossiers administratifs est à votre disposition.

Des guides d'information

Le guide *Jeunes à Brest*, le guide *Étudiants étrangers*, le mode d'emploi *Jobs d'été et emplois saisonniers*.

Deux évènements annuels

→ Au mois de mars, le Bij organise en partenariat avec Pôle emploi, la mission locale du pays de Brest et le point information jeunesse du Relecq-Kerhuon, un *forum jobs d'été et emplois saisonniers* pour vous accompagner dans votre recherche de job. L'objectif de cette journée est d'aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emplois, de connaître les lieux et secteurs qui embauchent et de proposer

Nicolas Ollier

HISTOIRE DE COUVERTURE

Cette année, le Bij a souhaité faire de la couverture de son Guide jeunes, *un projet pédagogique, en partenariat avec l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) – site de Brest. Le Bij remercie plus particulièrement Isabelle Laurent – chargée de la communication et des relations extérieures – d'avoir permis la réalisation de ce projet avec l'EESAB. Deux étudiants de 3e année art, Coline Esnault et Ronan Lecrosnier ont réalisé ce visuel, encadrés par Nicolas Ollier, assistant photo, et guidés par le graphiste Thierry Dubreil. La prise de vue a été réalisée sur le parvis du château, par une belle matinée d'avril.*

Pour en savoir plus sur l'école européenne d'art de Bretagne : www.eesab.fr

des offres locales, nationales et internationales.

→ Au mois d'octobre, le Bij organise les *Journées jeunes et international*. L'objectif est de permettre aux jeunes et à leurs familles de s'informer sur l'ensemble des questions relatives à la mobilité internationale (emploi, stage, bénévolat, volontariat, au pair, projet individuel ou collectif...).

Des accueils de groupes et des ateliers d'information

Le Bij accueille des lycéens, des stagiaires de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi et leur propose des ateliers découverte du BIJ et de ses ressources. Des ateliers thématiques sont également proposés tout au long de l'année (recherche de stage, jobs d'été, SVE, etc.).

Le Bij met en place et coordonne des projets internationaux avec de nombreux partenaires locaux

→ *Un relais d'accompagnement au programme Erasmus+*

Le Bij fait partie du réseau des développeurs de la mobilité européenne et internationale. Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions informent et conseillent les candidats à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité. Ils peuvent également participer à l'accompagnement des porteurs de projets.

Erasmus+

Le Bij vous propose de vous accompagner dans vos projets individuels ou collectifs. Il est également structure d'envoi et d'accueil pour le service volontaire européen (17-30 ans).

Pour en savoir plus : www.erasmusplus.fr

relais ritimo

→ *Le BIJ est membre du réseau Ritimo*

Le Bij est relais Ritimo et développe à ce titre un fonds documentaire sur les thématiques du développement durable, de la solidarité internationale, de la défense des droits humains.

Plus d'infos sur www.ritimo.org

→ Le Bij accompagne les projets de solidarité internationale et vous fait connaître les réseaux et les contacts utiles pour le montage de projet, la réalisation du budget prévisionnel et la recherche de financements.

→ Enfin, Le site Internet www.solinter-brest.net recense les associations de solidarité internationale brestoises. Vous y trouverez des informations sur les projets menés, les événements organisés...

Statut
Exprimez-vous
Difficile d'en parler sur Facebook ?...
PASAJ
SERVICE ÉCOUTE JEUNES EN FINISTÈRE
ANONYME & GRATUIT
Tous les soirs de 20h à 23h, sauf le samedi
Tél. : 02 98 43 10 20
SMS 06 32 98 22 07
Mail pasaj29@pasaj.fr
Chat (Skype) pasaj29
SOUTIEN DE L'ÉTAT, LA RÉGION BRETAGNE, LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE, LA CAF DU FINISTÈRE, LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE, L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES, LA VILLE DE BREST ET LA CMAF.

IDPCES BREST

BTS - DE CESF
PACES - PREPA CONCOURS
www.idpces-brest.com

BTS ESF - **DE** CESF - **BTS** SP3S

PACES

médecine - odontologie - pharmacie - maïeutique - masseur-kinésithérapeute

CONCOURS SOCIAUX

éducateurs spécialisés - éducateurs de jeunes enfants - moniteurs éducateurs
assistants de service social - éducateurs techniques spécialisés

CONCOURS PARAMEDICAUX

orthophonistes - infirmiers - ergothérapeutes - masseurs kinésithérapeutes
ostéopathes - pédicures-podologues - manipulateurs en électroradiologie
psychomotriciens - orthoptistes - audioprothésistes

enseignement supérieur privé

2 rue Auguste Kerven 29200 BREST (place Albert 1er) - 02 98 44 27 62

2 orientation et formation

Définir son projet professionnel c'est s'interroger sur ce qu'on aimerait faire, sur la construction de son parcours, c'est se préparer à investir du temps, de l'énergie et de la persévérance pour faire aboutir son projet. De nombreuses structures vous permettent de rencontrer des professionnels pour vous aider.

Céline Castel - Télécom Bretagne.

L'orientation

Des services de documentation et des conseillers d'orientation psychologues vous guident dans votre réflexion, dans votre choix de filières d'études, de diplômes ou de métiers.

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION – CIO

Le CIO – Le Centre d'information et d'orientation de Brest accueille tout public en demande de conseil en orientation, il s'agit de :

- aider à la construction de parcours de formation : conseils personnalisés
- accompagner une réflexion sur soi propice au choix d'orientation
- repérer parmi les formations, les débouchés et l'insertion dans l'emploi
- étudier et comparer les diverses modalités de formation et de qualification (alternance, scolaire, VAE, etc.)
- donner une dimension européenne au parcours d'études : CIO relais Europe du réseau Euroguidance.

Contact :

CIO – 8, rue des Onze-Martyrs – Brest
02 98 44 31 74
cio.brest@ac-rennes.fr
www.cio-brest.org

CAP' AVENIR : ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE À L'UBO

Construire son projet de formation et son projet professionnel

- Un fonds documentaire spécialisé et un espace de travail adapté.
- Un dispositif original « EN HENT » «en chemin» est mis à la disposition de tous les étudiants de l'Université de Bretagne Occidentale en soutien des enseignements de préparation à l'entrée dans la vie active et des ateliers proposés par CAP'AVENIR. Ce dispositif, un classeur et une boite à outils numérique, engage les étudiants dans une démarche active et volontaire qui leur permet d'intégrer l'université, d'en comprendre le fonctionnement, de construire un parcours de formation et de préparer l'entrée dans la vie active.
- Une aide à l'orientation ou à la ré-orientation, à la demande, à CAP'AVENIR en entretiens individuels (sur rendez-vous) ou en ateliers, un dispositif d'accompagnement renforcé, O2, pour une nouvelle orientation dès la rentrée suivante.

www.univ-brest.fr/cap-avenir/o2.php

Préparer son insertion professionnelle

- **Dans le cadre des enseignements :**

– stages professionnels obligatoires, dès la Licence (minimum 70h dans tous les parcours) et en Masters (stages de longue durée en entreprise) ;
– modules d'enseignements dédiés à la préparation à la vie professionnelle dès la première année de Licence, renforcés en Masters ;
– apprentissage renforcé et certification en langues étrangères, certifications en informatique ;
– incitation à la mobilité internationale ;
incitation à la formation par alternance et, en fonction de ses diplômes, chaque composante complète ces dispositifs généraux par des initiatives supplémentaires.

• **À CAP'AVENIR**

– Ateliers d'aide à la recherche de stage, de formation sélective, de jobs sur le principe du volontariat ou en UE libre (Bilan personnel, Cv/lettres de motivation, se préparer aux entretiens de recrutement); des ateliers spécifiques aux masters (cibler son marché, valoriser son profil universitaire) ;

– des périodes de conseil individuel pour préparer forum de recrutements, rencontres de professionnels et autres speed-meeting ;

- accompagnement spécifique des jeunes diplômés, l'année qui suit l'obtention de leur diplôme: «Du Diplôme à l'emploi» sur www.univ-brest.fr/cap-avenir/futursdip.php

– les ressources de l'Observatoire : Enquêtes sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants de l'UBO (statistiques, répertoires d'emplois et annuaires d'entreprises ayant recruté nos étudiants et jeunes diplômés) sur www.univ-brest.fr/cap-avenir/liste_enquetes_observatoire.php

Pour en savoir plus :
www.univ-brest.fr/cap-avenir

Contact :

CAP'AVENIR Orientation et Insertion Professionnelle

20, avenue Le Gorgeu - Bâtiment C
Brest – 02 98 01 63 17
cap-avenir@univ-brest.fr
Ouvert le lundi de 9h00-12h00 et 15h00-17h00 et du mardi au vendredi 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

LA MLDS ET LA MIJEC

Vous avez plus de 16 ans et vous êtes en rupture ou en voie de rupture scolaire, vous êtes sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle et vous êtes sorti du système scolaire depuis moins d'un an :

Si vous étiez scolarisé dans un établissement public, contactez la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

La MLDS a pour mission : :

• prendre en charge individuellement ou collectivement à tout moment de l'année les élèves de plus de 16 ans, à la demande des établissements, des familles, des services sociaux, du CIO ou de la Mission Locale, et les aider à trouver des solutions : accès à une formation qualifiante, en formation initiale ou en alternance, ou recours à la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

N'OUBLIEZ PAS :

Si vous souhaitez poursuivre vos études à la rentrée prochaine, inscrivez-vous sur : *www.admission-postbac.fr.*
Ce portail unique est destiné à simplifier toutes les démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie ou écoles d'ingénieurs).

Attention ! *Certaines formations conservent leurs propres procédures d'inscription : les écoles des secteurs paramédical et social (inscriptions dès le mois d'octobre), les écoles supérieures d'art et certaines écoles d'ingénieurs.*

Plus d'infos sur
www.nadoz.org et www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bretagne (rubrique dossiers›dates d'inscription en Bretagne)

• définir un projet professionnel et aménager un parcours de formation adapté.

• re-préparer un examen, dans le cadre d'un MOREA.

Contact :

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
Lycée Vauban Bât.N400
Rue de Kérichen
02 98 03 64 64
ce.mlds-brest@ac-rennes.fr

Si vous étiez scolarisé dans un établissement privé, prenez contact avec la mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC). Elle accompagne les jeunes sortis ou susceptibles de sortir du système scolaire sans formation qualifiante vers une insertion stabilisée.

Missions :

• Accueil, information, accompagnement vers un projet

• Intervention à la demande des chefs d'établissement auprès de jeunes en risque de rupture de scolarité

Contact :

La MIJEC – 15, place Sanquer - Brest
02 98 33 75 70 – Accueil sur rendez-vous le mercredi et le jeudi.

La formation

Pour s'informer, voici deux sites indispensables à connaître : www.gref-bretagne.com et www.seformerenbretagne.fr
Vous avez quitté le système scolaire sans formation qualifiante ou diplômante ou votre formation initiale ne vous permet pas de trouver un emploi : définir votre besoin de formation, c'est partir de votre objectif professionnel, de vos compétences et vos capacités liées à l'emploi ou au métier visé. Des conseillers peuvent vous accueillir et vous accompagner dans votre démarche de formation.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La Mission locale

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous êtes sorti du système scolaire : adressez-vous directement à la Mission locale.
Un conseiller vous accueille individuellement pour analyser vos besoins en matière de formation professionnelle et d'emploi. Votre conseiller référent vous suivra tout au long de votre parcours professionnel à la fois sur une prescription de formation, sur des financements de formation jusqu'à votre recherche d'emploi. De plus, vous pourrez être conseillé et accompagné sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne : santé, logement, activités de loisirs et de vacances, aides financières et aides au permis de conduire, etc.

Il existe des antennes réparties sur tout le pays de Brest. Pour connaître l'antenne la plus proche de chez vous, contactez :

Mission locale du pays de Brest (siège administratif)
15 bis, rue Fautras – Brest
02 98 43 51 00
contact@mission-locale-brest.org
www.mission-locale-brest.org
Sur le site de la Mission Locale vous pourrez, en saisissant votre adresse, connaître l'antenne la plus proche de chez vous

Antenne Brest-Centre Ville
15 bis, rue Fautras – Brest
02 98 43 51 15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2
Place Napoléon III – Brest
02 98 47 25 53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine – Brest
02 98 49 70 85

Antenne Brest-Europe
Mairie de l'Europe
31, rue Saint-Jacques – Brest
02 98 41 06 90

Pôle emploi

Si vous avez 26 ans : contactez votre conseiller Pôle emploi

Si vous êtes déjà inscrit comme demandeur d'emploi, il faut vous adresser au Pôle emploi pour valider d'une part, votre projet professionnel et d'autre part, le projet de formation correspondant. Un conseiller vous informera sur les possibilités de financement et de rémunération de votre formation. Les financements varient selon le besoin : formation courte et complémentaire ou longue et qualifiante. Plus d'infos sur : www.pole-emploi.fr (rubrique candidat > mon projet, ma recherche > je me forme)

Contact :

Pôle emploi Brest Kergaradec
1, avenue Baron Lacrosse
ZAC de Kergaradec
Pôle emploi Brest Marine
130 rue Ernest Hémingway
Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn
Plateforme de service téléphonique : 3949

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30

LA FORMATION EN ALTERNANCE : acquérir une qualification professionnelle tout en passant un diplôme

Apprendre à la fois à l'école et en entreprise en se confrontant aux réalités de la vie professionnelle est une formule accessible à tous les jeunes quel que soit leur niveau d'étude. Deux principaux contrats de travail en alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Pour vous informer sur les contrats en alternance : www.travail-emploi.gouv.fr (rubrique Informations pratiques > Fiches pratiques du droit du travail > Contrats > Le contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Pour connaître l'offre de formation par apprentissage en Bretagne
www.bretagne.fr (rubrique Les politiques > Formation > L'apprentissage, un choix gagnant)

Vous pouvez également y télécharger le « Guide des formations par apprentissage » édité par le Conseil régional de Bretagne ou vous le procurer au Bij.

Pour connaître les aides financières destinées aux apprentis, consultez le chapitre 3 « aides financières », page 21.

www.bretagne-alternance.com site dédié à l'alternance en Bretagne. Vous pouvez y consulter les offres de contrats en alternance et publiez votre CV pour vous faire connaître. Les portes ouvertes et journées d'informations y sont également recensées.

À titre d'exemples à Brest

L'IFAC – Le Centre de formation des apprentis accueille les personnes désireuses de mieux connaître l'apprentissage chaque mercredi après-midi à 14h30. Les mercredis de l'apprentissage se déroule de février à juin (sauf vacances scolaires). Des entretiens individuels sont proposés aux jeunes afin de mieux cerner leurs attentes et leurs motivations.

Pour en savoir plus :
www.ifac-brest.fr – 02 29 00 60 60

Le pôle formation des industries technologiques (ex-CFAI) propose des réunions d'informations et des portes ouvertes tout au long de l'année.
Pour en savoir plus :
www.formation-industries-bretagne.fr
02 98 02 03 30

Bâtiment CFA Finistère propose des permanences d'information à la Mission locale de Brest entre le mois de mars et juin.

Pour en savoir plus : 02 98 95 97 26 ou www.batimentcfafinistere.fr

Les Compagnons du devoir organisent des journées d'information, pour connaître les dates, contactez :
02 98 05 19 73 ou compagnonsbrest@compagnons-du-devoir.com

La Chambre d'agriculture organise auprès des agences de Pôle emploi et des Maisons d'emploi des informations sur l'emploi et la formation en agriculture. Certaines séances comprennent une visite d'exploitation, elles sont organisées un mardi par mois de septembre à juin.

Pour en savoir plus : 02 98 41 33 00

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : un droit pour tous

Maintenir son activité, évoluer dans son poste de travail, sécuriser son parcours professionnel, ou encore réaliser une reconversion professionnelle sont autant de raison et de motivation pour se former tout au long de la vie.

Le départ en formation des salariés se fait soit à l'initiative :

- de l'employeur, dans le cadre du plan de formation de l'entreprise
- du salarié, dans le cadre du congé de formation : congé individuel de formation (CIF), congé bilan de compétences, congé validation des acquis de l'expérience (VAE) ou dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF).

Pour plus d'infos :
www.seformerenbretagne.fr

À qui s'adresser ?

Vous souhaitez compléter votre formation, être accompagné dans l'évolution de votre projet professionnel, le Fongécif accompagne dans leurs démarches les salariés relevant d'entreprises privées de l'industrie, du commerce et des services, disposant d'un établissement implanté en Bretagne.

Pour les autres secteurs, consultez :
www.fongecif-bretagne.org (rubrique des outils > DROITS).

Contact :

Fongécif Bretagne Immeuble Le fromveur 45 rue de l'Elorn – Brest – 0 810 10 70 20

FAITES GRANDIR VOS TALENTS DANS L'INDUSTRIE

Formations par apprentissage – BAC PRO / BTS / DUT

Maintenance industrielle
Régulation automatique
Chaudronnerie
Traitement des matériaux
Conception / Bureau d'études
Productique / Usinage
Électrotechnique
Énergétique

pôle formation des industries technologiques

www.formation-industries-bretagne.fr

Pôle Formation des industries technologiques • 29200 BREST • 02 98 02 03 30

GRETA

Se former pour réaliser son projet

de Bretagne Occidentale

- Demandeurs d'emploi
- Jeunes en alternance
- Des parcours adaptés à chaque profil

■ Aéronautique ■ Bâtiment ■ Industrie ■ Sécurité ■ Transport & Logistique ■ Restauration ■ Sanitaire & Social ■ Tertiaire & Services ■ Enseignement général ■ Accompagnement ■ Compétences Clés

http: //greta-bretagne.ac-rennes.fr

Agence de Brest
T 02 98 80 41 51

Agence de Carhaix
T 02 98 93 75 77

Agence de Morlaix
T 02 98 88 60 87

Agence de Quimper
T 02 98 90 15 18

3 Aides financières

Vous êtes lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi et vous rencontrez des difficultés financières. En consultant ce chapitre, vous obtiendrez des réponses relatives aux bourses et aux aides sociales qui vous permettront d'envisager votre poursuite d'études et / ou de vous soutenir dans votre quotidien.

Sébastien Durand - Brest métropole océane

b'twin

Michel Coquil - Brest métropole océane

Les aides financières pour les lycéen(ne)s

Des aides financières existent pour que des difficultés matérielles ne soient pas un obstacle à la poursuite de vos études.

LES BOURSES DE LYCÉE

En cas de difficulté à assurer seules les frais de scolarité, l'État accorde aux familles des bourses de lycée. Pour plus d'informations, adressez-vous à l'administration de votre établissement scolaire.
Par ailleurs, un certain nombre d'aides complétant la bourse sont disponibles selon votre niveau scolaire et votre domaine de formation (aide pour la cantine, prime à l'internat, bourse au mérite, etc.)
Plus d'infos sur : www.service-public.fr (rubrique Famille > Scolarité > Aides financières pour la scolarité).

LES AIDES PONCTUELLES

Vous rencontrez des difficultés financières, contactez l'assistante sociale de votre lycée. Pour des besoins ponctuels concernant les dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, à l'achat de manuels et de fournitures, de matériel professionnel ou sportif, vous pouvez, sous certaines conditions, percevoir une aide.

L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT

L'objectif est d'apporter une aide matérielle aux jeunes et aux familles pour l'acquisition du matériel nécessaire au suivi de la formation au sein d'un lycée professionnel breton.
Elle est versée une fois par lycéen, quel que soit son parcours de formation.
Compris entre 60 € et 300 €, le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne.

→ **Pour en savoir plus :**
www.bretagne.fr (rubrique Les politiques > Formation > Favoriser la réussite des lycéens) ou contactez le secrétariat de votre établissement.

LE SAVEZ-VOUS ?

Avec le dispositif chèques-livres, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique de soutien aux familles en permettant à chaque lycéen, quelle que soit sa formation (scolarisé dans un établissement breton public, privé sous contrat avec l'Éducation Nationale, Agricole ou Maritime) d'acquérir les manuels scolaires qui lui sont demandés à chaque rentrée. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre établissement.

Les aides aux apprenti(e)s

LES AIDES ARGOAT DE LA RÉGION

La formation gratuite pour l'apprenti s'accompagne de dispositifs d'aides financés par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Aide Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.
L'aide ARGOAT est accordée à tous les apprentis qui sont inscrits dans un CFA (Centre de formation d'apprentis) breton pour préparer une formation conventionnée avec la Région Bretagne. Le montant de l'aide est forfaitaire (compris entre 400 € et 800 €) par année de formation en fonction de l'âge du jeune et du niveau du diplôme préparé.

Pour en savoir plus : www.bretagne.fr (rubrique Les politiques > Formation > L'apprentissage, un choix gagnant).

Contact :

Conseil régional de Bretagne
Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports
Service des aides individuelles aux projets des apprenants
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES cedex 7
02 99 27 11 97
secretariat.sapren@region-bretagne.fr

LA BOURSE DÉPARTEMENTALE D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

Le Conseil général du Finistère propose une bourse d'apprentissage artisanal pour les jeunes préparant un diplôme de niveau V ou IV (du CAP au BAC Pro) en CFA. Les diplômes de l'enseignement supérieur ne sont pas éligibles. Pour connaître les critères d'éligibilité, consultez le site www.cg29.fr (rubrique Le Conseil général en direct > Les aides et subventions > Enfance Famille > Actions jeunesse > Actions jeunesse – Bourse départementale d'apprentissage artisanal).

Contact :

Direction du développement économique et international (DDEI)
Service d'appui à l'économie et à l'emploi
32, boulevard Dupleix
CS 29029
29196 Quimper Cedex
02 98 76 65 21

Les étudiant(e)s

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour prétendre à une aide financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il faut, pour une première demande, avoir moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Simulation de bourse

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur le site www.crous-rennes.fr et faites une simulation. Vous aurez alors une indication sur le montant de l'aide possible. Exemple : les résultats compris entre 0 bis et 7 indiquent le montant de bourse. L'échelon zéro vous permet une exonération des frais d'inscription dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.

Constituer le dossier

Le Dossier social étudiant (DSE) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs étudiants de demander à partir d'un même dossier une aide financière et/ou un logement en résidence universitaire. Pour constituer le dossier, il sera demandé l'avis fiscal de la famille et quelques informations (nombre d'enfants à charge pour les parents, nombre de frères et soeurs dans l'enseignement supérieur, distance kilométrique entre l'établissement et la commune du domicile).
Pour les étudiants de l'académie de Rennes, la demande doit être faite sur le site https://dse.orion.education.fr/depot/ entre le 15 janvier et le 30 avril. La bourse est versée à l'étudiant en 10 mensualités.

Sébastien Durand - Brest métropole océane

Contact :

CLOUS de Brest
2, avenue Le Gorgeu – Brest
02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30

BON À SAVOIR :

Il existe d'autres bourses (bourse de mobilité, allocations de recherche, etc.) qui peuvent vous être attribuées sous certaines conditions. Renseignez-vous sur : www.service-public.fr (rubrique Famille › Études supérieures › Financement des études supérieures).

POUR LES FORMATIONS NE RELEVANT PAS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Renseignez-vous directement auprès de la direction régionale ou départementale des ministères concernés.

Pour les formations du sanitaire et du social, des bourses d'études sont allouées par la Région Bretagne. Renseignez-vous auprès de l'établissement qui dispense la formation et sur le site du Conseil régional de Bretagne : www.bretagne.fr (rubrique Les politiques › Formation › Les formations sanitaires et sociales).

LE PRÊT D'HONNEUR

Le Conseil général du Finistère accorde des prêts sous conditions. Le prêt d'honneur est à taux zéro et s'élève à 1500 € au maximum. Les bénéficiaires sont les étudiants majeurs effectuant leur année universi-

taire en France et dont les parents résident dans le Finistère.

Pour retirer vos dossiers :

Conseil général du Finistère
Direction de la culture, du sport
et de la jeunesse
32, boulevard Dupleix – 29000 Quimper
02 98 76 20 82 - www.cg29.fr

LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT

Le service Social Etudiant est à la disposition de tous les étudiants souhaitant obtenir aide, conseil et informations.
Deux assistantes sociales reçoivent, dans le respect du secret professionnel, les étudiants qui souhaitent obtenir :
→ des renseignements sur les possibilités de financement des études et aides diverses ;
→ une assistance pour l'instruction des dossiers d'aides financières ;
→ un soutien pour des difficultés personnelles (rupture familiale, problèmes dans vos études, etc.) ;
→ des informations sur la législation spécifique étudiante.

Si vous êtes inscrits en : Lettres et Sciences Humaines, Médecine, Odontologie, Sages-Femmes, IUT, IUP, STAPS, ESMISAB, IPAG, ENIB, EESAB, France Business School, IFSI Croix-Rouge, vous pouvez contacter :

L'assistance sociale du SUMPPS
13 rue de Lanrédec - Brest
02 98 01 82 88

Si vous êtes inscrits en Sciences, Droit et Sciences Economiques, BTS, IRTS, ISEN, IFSI du CHRU, IUFM, vous devez contacter :

L'assistante sociale au CLOUS
2 avenue le Gorgeu - Brest
02 98 03 86 25

BON À SAVOIR :

__L'Agoraé__, l'épicerie solidaire géré par la Fédé B est ouverte à des étudiants sur dossier, prenant en compte les ressources de l'étudiant. En plus de l'accès à l'épicerie, les bénéficiaires peuvent participer aux activités organisées par l'Agoraé. Le but étant, entre autres, de leur éviter d'ajouter une exclusion sociale à l'exclusion économique. Les produits de l'épicerie sont disponibles à environ 10% de leur prix dans le commerce.
Pour plus d'info : contact@fedeb.net
02 98 01 29 36 - 06 62 89 68 72

Vous rencontrez des difficultés financières

Vous rencontrez des difficultés financières et/ou d'hébergement nécessitant une réponse immédiate, vous devez prendre contact avec la Mission Locale du Pays de Brest, le CCAS de Brest ou le Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.) le plus proche de chez vous.

Au-delà de l'urgence, selon votre situation, une intervention pourra vous être proposée par un(e) assistant(e) Social(e) du Centre Départemental d'Action Sociale si :

- vous avez plus de 26 ans,
- vous avez moins de 26 ans et des difficultés dans la prise en charge de votre enfant,
- vous avez moins de 21 ans (vous souhaitez le soutien d'un éducateur dans le cadre d'une mesure de protection).

Contact :

CDAS St Marc
41 rue Sébastopol – Brest
02 29 61 29 29 – cdas.saint-marc@cg29.fr

CDAS Rive Droite
25 rue Anatole France – Brest
02 98 45 16 54 – cdas.rive-droite@cg29.fr

CDAS Bellevue – Le Grand Pavois
13 place Napoléon III – Brest
02 98 47 08 09 – cdas.bellevue@cg29.fr

CDAS Lambézellec
Place de Bretagne – Brest
02 98 03 39 52
cdas.lambezellec@cg29.fr

Les Centres Départementaux d'Action Sociale sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

La Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche de formation ou d'emploi, vous rencontrez des difficultés financières et/ou de logement, de mobilité, prenez contact avec un conseiller en insertion de la Mission locale du pays de Brest.

Pour connaître l'antenne la plus proche de chez vous, prenez contact avec :

La Mission locale du pays de Brest
(siège administratif)
15 bis, rue Fautras – Brest – 02 98 43 51 00

ou consultez le site :
www.mission-locale-brest.org

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale de la ville de Brest (CCAS) intervient en matière d'action sociale à l'échelle de la ville en partenariat avec le Conseil général du Finistère et la Mission locale.

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement du public en très grande précarité, sans domicile stable ou en habitat précaire d'une part et d'autre part de publics qui nécessitent une prise en charge particulière (personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile, gens du voyage).

Contact :

C.C.A.S – 40, rue Jules Ferry – Brest
02 98 00 84 00
ccas-direction@ccas-brest.fr

Rejoignez l'UBO,
1ère université de Bretagne pour la réussite de ses étudiants en licence*

UBO
université de bretagne occidentale

Portes Ouvertes 2015

BREST * 14 Mars

QUIMPER * MORLAIX * 7 Mars

univ-brest.fr
facebook.com/UBO.UnivBrest

* Etude du Ministère de l'Ens. Supérieur et de la Recherche - Avril 2013

4 Emploi

Des démarches administratives aux réseaux sociaux en passant par les structures d'accompagnement, vous trouverez dans ce chapitre des informations relatives à la recherche d'emploi. Vous trouverez également des informations sur le droit du travail et les interlocuteurs pour vous informer et vous aider dans la défense de vos droits.

Emmanuel Pain - Région Bretagne - Olympiades des métiers, février 2014.

Vous êtes demandeur d'emploi :

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous êtes à la recherche d'un emploi vous devez alors vous inscrire au Pôle emploi. Sur le site www.pole-emploi.fr. Dès que vous aurez validé votre dossier en ligne, une convocation pour votre entretien d'inscription vous sera envoyée dans les 72h.

DES INTERLOCUTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI

La Mission locale du pays de Brest (pour les 16-25 ans)

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sortis du système scolaire ou universitaire dans leur parcours d'insertion. Les conseillers en insertion vous accompagnent en construisant des réponses adaptées à chacun : appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la mobilité, aux projets de loisirs, de culture.

Pour connaître l'adresse de la Mission locale la plus proche de chez vous, contactez :

Mission locale du pays de Brest (siège administratif)
15 bis, rue Fautras - Brest
02 98 43 51 00 ou
contact@mission-locale-brest.org
sur www.mission-locale-brest.org

Antenne Brest-Centre
15 bis, rue Fautras - Brest
02 98 43 51 15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2
Place Napoléon III - Brest - 02 98 47 25 53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine - Brest
02 98 49 70 85

Antenne Brest-Europe
Mairie quartier de l'Europe
31, rue Saint-Jacques - Brest
02 98 41 06 90

Pôle emploi

Pôle emploi a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi jusqu'au placement, d'assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés et de conseiller et guider les entreprises dans leurs recrutements.
Un conseiller personnel accompagne chaque demandeur d'emploi, selon le mode d'accompagnement qui sera acté avec lui lors de l'entretien. Au-delà de l'accompagnement à la recherche d'emploi, les demandeurs d'emploi sont informés et orientés sur les actions de formation, les mesures d'aide à l'embauche et les aides à la mobilité et à la reprise d'emploi.
Sur le site www.pole-emploi.fr (rubrique candidat), vous avez la possibilité de :

→ vous inscrire ou réinscrire comme demandeur d'emploi
→ vous renseigner sur les allocations de recherche d'emploi
→ de consulter des offres, de vous y abonner et de postuler en ligne
→ de diffuser vos CV en ligne

→ de consulter la FAQ et poser vos questions en ligne
→ d'obtenir des conseils à la recherche d'emploi (comment faire son CV et sa lettre de motivation, comment préparer son entretien etc.) par le biais de la documentation ou de vidéos (web TV).
Vous disposez d'un espace personnel, créé automatiquement lors de votre inscription, qui vous permettra au delà de personnaliser vos recherches d'offres, de les recevoir par mail, et de conserver vos documents relatifs à votre recherche d'emploi dans un espace sécurisé.

Contact :

Pôle emploi Brest Kergaradec
1, avenue du Baron Lacrosse
ZAC de Kergaradec

Pôle emploi Brest Marine
130 rue Ernest Hémingway

Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30
Plateforme de service téléphonique : 3949

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC)

L'APEC accueille et informe les cadres (avec ou sans emploi) et les jeunes diplômés sur la recherche d'emploi et l'évolution professionnelle. Sur le site www.apec.fr, vous pouvez accéder à différents services : consulter les offres d'emplois et de stages, postuler en ligne, déposer votre CV en ligne et obtenir des informations et des conseils sur votre recherche d'emploi.

Contact :

APEC – Immeuble Le Fromveur
5, rue de l'Élorn – Brest – 0 810 805 805

SUR LA PISTE DES OFFRES

Le web

Le web est incontournable dans votre recherche d'emploi. Ciblez les grandes entreprises car elles disposent d'un site et d'une rubrique « emploi », « nous rejoindre » ou « recrutement ». Les petites entreprises si elles ne disposent pas d'un site à leur nom, font appel aux banques de CV et aux sites spécialisés.
Quelques exemples : www.keljob.com www.monster.fr, www.regionsjob.com, www.liens-vers-emploi.fr, www.netemploi.fr (Portails d'informations et de ressources pour la recherche d'emploi sur internet)

BON À SAVOIR :

Pensez à vous abonner aux flux RSS des sites d'emploi qui vous permettent de recevoir automatiquement en temps réel les dernières offres publiées.

Les réseaux sociaux

Pour être connu professionnellement, vous pouvez créer votre profil sur internet grâce aux réseaux sociaux en ligne qui permettent de multiplier les contacts et d'être visible auprès des recruteurs.
Un conseil : privilégiez un ou deux réseaux et faites vivre vos profils, plutôt que d'être présent mais peu actif sur plusieurs plateformes.
Quelques réseaux sociaux sont utilisés : www.viadeo.com, www.linkedin.com, www.facebook.com, (Attention ! pensez à séparer le professionnel du personnel).

Les agences intérim

Le premier critère à prendre en compte est la spécialité de l'agence. Si certaines entreprises de travail temporaire sont généralistes, d'autres sont spécialisées par métier ou secteur d'activité (industrie, banque, BTP…). Vous pouvez bien entendu remplir un dossier dans plusieurs agences, ce qui multipliera vos chances de décrocher des missions en accord avec votre profil et vos compétences. Vous trouverez les coordonnées et les secteurs d'activités des agences d'intérim en consultant les pages jaunes de l'annuaire ou sur : www.pagesjaunes.fr

Vous avez un emploi ou un job

Lorsque l'on est salarié, on a des droits et des obligations vis à vis de l'employeur, c'est pourquoi, il est important d'être informé sur le droit du travail : contrat de travail, salaire, congés…
Petit tour d'horizon des questions que l'on peut se poser et des interlocuteurs pour nous aider.

Julien Ogor - Brest métropole océane

DROIT DU TRAVAIL : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Travail des jeunes : ce que dit la loi

Vous êtes autorisé à travailler à partir de 16 ans, quand vous avez terminé votre scolarité obligatoire.

→ *Si vous avez entre 16 et 18 ans*
Entre 16 et 18 ans, le salarié ne peut pas travailler plus de 8h par jour et 35h par semaine. En principe le travail de nuit est interdit (de 22h à 6h), des dérogations sont possibles et doivent être accordées par l'inspection du Travail. Vous devez en outre bénéficier d'un repos de nuit de 12h consécutives. L'employeur a également l'obligation d'accorder un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs aux jeunes de moins de 18 ans.

→ *Si vous avez 14 et 15 ans*
Dans certains cas particuliers, vous pouvez néanmoins commencer à travailler avant 16 ans.
Vous pouvez travailler dès 14 ans durant la moitié des vacances scolaires pour des travaux adaptés à votre âge (il ne doit s'agir ni de travail à la chaîne, ni de travaux pénibles). Dans ce cas, l'inspection du Travail doit donner son autorisation.

→ *Pour les plus de 18 ans*
C'est le droit du travail qui s'applique. En effet, le travail est régi par de multiples textes (code du travail, convention collective, accord de branche etc.) qui définissent et précisent les conditions de travail et de rémunération du salarié.
Les étudiants qui cherchent à concilier leurs études avec un job d'appoint sont de plus en plus nombreux. Si vous êtes étudiant boursier et que vous travaillez, vous continuez à percevoir votre bourse

d'étude à condition de manifester une assiduité aux cours et aux examens.

Le salaire

Le salaire est versé une fois par mois et il est accompagné d'un bulletin de salaire. Le salaire minimal que vous pouvez percevoir, et ce quel que soit votre contrat de travail c'est le SMIC . À titre d'exemple : il est de 9,53 € brut de l'heure au 01/01/2014. Le montant de votre salaire net se calcule en retirant les charges sociales salariales (entre 20 et 25 % du brut). Les jeunes salariés peuvent subir un abattement de salaire soit en application de la convention collective, soit par rapport au SMIC. Dans ce dernier cas, si le jeune a moins de 17 ans, il touche au minimum 80 % du SMIC. Entre 17 et 18 ans, 90 % du SMIC .

Attention :

• Toutes les sommes perçues doivent être déclarées. Elles peuvent être mentionnées sur la déclaration de revenus de vos parents, ou directement par vous-même si vous faites une déclaration à part.

• Les jeunes de moins de 26 ans (au 1er janvier) sont exonérés d'impôts sur les salaires perçus pendant les congés scolaires, universitaires, dans la limite de 3 mois de SMIC pour une année.

S'INFORMER ET DÉFENDRE SES DROITS

Salaire, contrat de travail, heures supplémentaires, congés, etc. Il est important de prendre connaissance de ses droits et de les faire respecter.

Des interlocuteurs pour vous aider

• ***L'inspection du Travail : un service à connaître***

Elle assure entre autres les missions d'information, de conseil ou de conciliation auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel sur leurs droits et obligations.

Contact :

Inspection du Travail (antenne de Brest)
1, rue des Néréïdes – Brest
0 810 290 009
Permanence téléphonique du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) : 8h30-11h45 et 13h30-16h30
02 98 41 82 55 (standard pour prendre un rendez-vous)
www.bretagne.direccte.gouv.fr/-finistere

Les syndicats de salariés

Le but de ces syndicats est de défendre les droits et intérêts professionnels des salariés.

Contacts à Brest :

CFDT – 9, rue de l'Observatoire
02 98 33 29 29 – www.cfdt.fr

CFTC – 3, rue de l'Observatoire
02 98 44 18 57 – www.cftc.fr

CFE-CGC – 3, rue de l'Observatoire
09 66 85 04 20 – www.cfecgc.org

CGT – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 44 37 55 – www.cgt.fr

Force Ouvrière – 5, rue de l'observatoire
02 98 44 15 67 – www.force-ouvriere.fr

FSU – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 43 33 51 – www.fsu.fr

Union syndicale Solidaires
2, rue de Amiral Nielly
02 98 33 14 10 – www.solidaires.org

UNSA – 4 rue du Colonel Fonferrier
02 98 46 56 23 – www.unsa.org

LE SAVEZ-VOUS ?

Téléchargez sur www.bij-brest.org, le mode d'emploi pour décrocher un job d'été. Par ailleurs, chaque année au mois de mars, le Bij organise un forum jobs d'été et emplois saisonniers pour vous accompagner dans votre recherche de job.

Vous souhaitez créer votre activité ou reprendre une entreprise

Pour s'informer sur la création ou reprise d'activité dans un premier temps, nous vous conseillons de consulter les deux sites suivants : www.service-public.fr (rubrique professionnels) et l'agence pour la création d'entreprise : www.apce.com (ce site est incontournable pour tous les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises : informations, enquêtes, évolutions de la législation, etc.).

Il existe également une multitude de lieux d'information sur la création et la reprise d'entreprise (passer de l'idée au projet, l'aide sur le diagnostic de projets, l'accompagnement, le conseil, l'aide technique, la recherche de moyens, etc.), mais il est impossible de tous les citer. Consultez également la fiche « créer ou reprendre une entreprise » éditée par le CRIJ Bretagne sur www.ij-bretagne.com (rubrique s'informer› travailler› monter sa boite). Voici une liste non exhaustive qui nous semble incontournable.

Pour créer ou reprendre une entreprise commerciale, industrielle ou de services :

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) – Espace entreprendre
  1, place du 19e RI – Brest
  02 98 00 38 73
  www.cci-brest.fr *(rubrique Créer, reprendre, transmettre)*

Pour une activité artisanale :

- Chambre de métiers et de l'artisanat
  5, rue Jacques Daguerre (ZI Kergaradec)
  29850 Gouesnou
  02 98 02 73 55
  www.cma29.fr *(rubrique devenir artisan)*

Pour des activités agricoles ou rurales :

- Chambre départementale d'agriculture du Finistère – 5 allée de Sully
  29000 Quimper – 02 98 52 49 49
  www.bretagne.synagri.com
  www.jemelanceenagriculture.com

Pour des projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles) :

- ADESS – Association pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur le Pays de Brest
  7 rue de Vendée – Brest
  02 98 42 42 76
  www.eco-sol-brest.net

Pour tout type de projet :

- Boutique de Gestion du Finistère (BGE)
  280 rue Ernest Hemingway – Brest
  (Port de commerce : immeuble Kermeur – 3e étage)
  02 98 46 24 14
  www.bg-finistere.com

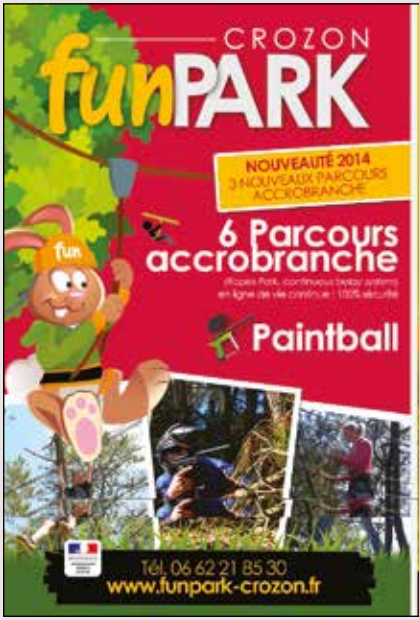
CROZON
funPARK
NOUVEAUTÉ 2014
3 NOUVEAUX PARCOURS ACCROBRANCHE
6 Parcours accrobranche
Paintball
Tél. 06 62 21 85 30
www.funpark-crozon.fr

Brest / Landerneau / Crozon
PAINTBALL
Fun Gun
3 sites sur le Finistère :
LE SPÉCIALISTE DU PAINTBALL
À BREST
VENTE & LOCATION DE MATOS
INDOOR
OUTDOOR
57 rue Romain Desfossés 29200 Brest - Tél. 02 98 42 34 76
www.fungun-paintball.com

LASER GAME
51, rue Yves Collet - BREST
Incontournable à Brest, le Laser Game attire depuis 8 ans petits et grands dans un univers futuriste et convivial.
Entres amis ou en famille, en équipes ou en mode individuel, vous aurez 20 minutes pour désactiver le plus grand nombre d'adversaires possible. Réservation indispensable au 02 98 800 000 ou sur www.lasergame-brest.com
Amusez vous bien !

iréo
la dynamique de formation
L'agriculture bretonne recrute !
Une formation validée, des emplois proposés !
iréo de Lesneven MFR,
route de Plouider 29260 LESNEVEN
02 98 83 33 08 www.ireo.org
Établissement privé sous contrat Ministère de l'Agriculture
MFR

5 santé

La santé, un capital à préserver ! Le système de santé permet à chacun d'entre nous d'accéder aux soins. Ce chapitre vous donnera les clés pour mieux comprendre l'assurance maladie et prendre en main votre santé : des lieux d'écoute et de consultation existent sur la ville.

Dominique Leroux - Brest métropole océane

LES SERVICES D'URGENCE :
NUMÉROS GRATUITS 24 h/24.

*Le **15 :** le Samu - urgence médicale. Il doit être appelé pour tout problème de santé grave, quelle que soit la situation sociale de la personne concernée.*

***Bon à savoir :** Composez le **112** si vous appelez d'un téléphone portable.*

*Le **115** est le numéro d'urgence sociale, gratuit et accessible 24h/24 sans carte téléphonique. C'est le numéro vert pour les sans-abris, il les oriente vers un lieu d'accueil et d'hébergement ouvert de 19h à 9h.*

L'assurance maladie

(Source : www.ameli.fr)

LE RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Vous travaillez, êtes sans emploi ou poursuivez des études et voulez savoir quelle est votre protection sociale ? Informez-vous pour tout connaître de vos droits selon votre statut.

- **Vous êtes lycéen(ne)**

Les modalités et vos droits à l'assurance maladie varient selon votre âge.

→ *Pour les moins de 20 ans*

Jusqu'à l'âge de 20 ans, vous êtes considéré comme ayant droit de vos parents. Vous avez donc droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou maternité (consultations, analyses, hospitalisation, etc.). Tous vos frais médicaux sont remboursés sur le compte bancaire du parent dont vous dépendez habituellement. Si votre scolarité a été retardée pour des raisons médicales, votre statut d'ayant droit est prolongé jusqu'à votre 21e anniversaire.

BON À SAVOIR :

À partir de 16 ans, vous pouvez choisir d'être remboursé directement sur votre propre compte bancaire ou postal, si vous demandez à votre caisse d'Assurance Maladie de bénéficier du statut d'ayant droit autonome.

→ *Pour les plus de 20 ans*

À partir de 20 ans, vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Votre situation change vis-à-vis de l'assurance maladie :

- Vous pouvez être ayant droit d'un conjoint, concubin, partenaire PACS, ou tout autre assuré social chez qui vous vivez depuis 12 mois et dont vous êtes à la charge totale, effective et permanente. À ce titre, vous continuez à avoir droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité.
- Si vous n'êtes pas ayant droit d'un autre assuré social, vous bénéficiez du maintien de vos droits au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité, pendant un an. Au-delà de cette période d'un an, si vous n'êtes pas couvert par un autre régime d'assurance maladie, vous pouvez bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) de base.

LE SAVEZ-VOUS ?

Pour recevoir votre première carte Vitale, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Votre caisse vous contacte par courrier. À réception de ce courrier, il vous suffit de vérifier l'exactitude des informations qui figurent sur l'imprimé et de le renvoyer rapidement dans l'enveloppe pré-identifiée prévue à cet effet, accompagné d'une photo d'identité et d'une photocopie de votre pièce d'identité. Vous recevrez sous trois semaines votre première carte Vitale comportant votre propre numéro de sécurité sociale.

- **Vous êtes étudiant(e)**

Si vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur, vous relevez du régime étudiant de sécurité sociale. Cependant, les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire (1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont vous êtes l'ayant droit.

➔ *Si vous avez entre 16 et 19 ans*

Vous êtes toujours considéré comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.

➔ *Si vous avez 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans*

Vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si vous êtes boursier. Dans ce cas, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation.

➔ ***À noter :*** si vous poursuivez vos études dans un établissement d'enseignement non agréé par le régime étudiant de sécurité sociale, vous ne pourrez pas vous affilier à la sécurité sociale étudiante. Vous restez affilié à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence et c'est elle qui continue à assurer la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

➔ *Quand et comment vous affilier à la sécurité sociale étudiante ?*

Vous devez vous affilier à la Sécurité sociale étudiante au moment de votre inscription administrative dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Il vous suffit de cocher la case : SMEBA ou LMDE.

Contact :

LMDE – 16, place de la Liberté – Brest
09 69 36 96 01
www.lmde.com

SMEBA
63, rue du Professeur Langevin – Brest
02 98 47 87 87
www.smeba.fr

➔ *Vous êtes étudiant et vous travaillez*

Si votre activité salariale est continue et régulière tout au long de l'année universitaire, c'est-à-dire du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante, et si vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre : vous dépendez du régime général de la sécurité sociale, ou régime des salariés. Vous êtes alors dispensé de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.
Si votre activité salariale est saisonnière (vous travaillez par exemple durant les vacances) ou si elle s'interrompt en cours

Franck Bétermin - Brest Métropole Océane

d'année universitaire : quel que soit le nombre d'heures de travail que vous avez effectuées, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et vous devrez payer la cotisation.

→ *Vous terminez ou arrêtez vos études*

Du 1er octobre de l'année de fin d'études jusqu'au 30 septembre de l'année suivante, vous êtes en situation de maintien de droit de votre qualité d'étudiant. À la fin de l'année universitaire, contactez la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence.

En principe, c'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins dès le 1er octobre de l'année en cours. Toutefois, en présence d'une incertitude quant à votre situation, tant sur le plan des études que professionnelle, votre mutuelle étudiante peut, à titre dérogatoire, continuer à assurer le remboursement de vos soins pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre de l'année en cours. Dans ce cas, vous pouvez contacter la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence en décembre, afin d'effectuer les démarches nécessaires en vue de votre prise en charge.

Si vous travaillez immédiatement à l'issue de vos études, signalez votre changement de situation à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence.

• Vous êtes demandeur d'emploi

Les modalités de votre protection sociale varient selon que vous percevez ou non une allocation chômage versée par Pôle emploi.

→ *Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle emploi*

Vous bénéficiez, pendant 1 an à compter de la date de rupture de votre contrat de travail, du maintien de vos droits : au remboursement de vos soins en cas de maladie et de maternité, aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, de congé maternité, de congé paternité, et aux prestations des assurances invalidité et décès.

→ *Vous êtes indemnisé par Pôle emploi*

Pendant toute la durée de versement de l'allocation chômage versée par Pôle emploi, vous continuez à bénéficier des prestations auxquelles vous aviez droit avant la rupture de votre contrat de travail.

→ *Vous n'êtes plus indemnisé par Pôle emploi*

Vous bénéficiez, pendant 1 an à compter de la date de cessation du versement de votre allocation chômage, du maintien de vos droits.

→ *La CMU*

À l'issue de la période de maintien de droits d'un an et en l'absence d'une protection sociale à quelque titre que ce soit (activité salariée, ayant droit), vous pourrez bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) de base.

La CMU de base garantit l'accès aux soins et le remboursement de vos prestations (consultations et examens médicaux, ainsi que les frais d'hospitalisation) et les médicaments, au même taux que pour les autres assurés sociaux.
La CMU est ouverte à toute personne résidant en France de façon stable et régulière (depuis au moins trois mois) et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie.
Attention : votre affiliation à la CMU de base n'est pas automatique : vous devez en faire la demande.

• Vous êtes salarié(e)

En tant que salarié, vous êtes rattaché au régime général de Sécurité sociale et vous êtes affilié à la caisse d'Assurance maladie de votre lieu de résidence. Vous avez ainsi droit aux prestations des assurances maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, maladie professionnelle, sous réserve de justifier d'un nombre minimum d'heures de travail ou d'un certain montant de cotisations sur une période donnée. Cependant des règles particulières s'appliquent, s'il s'agit de votre premier emploi, si vous êtes salarié intérimaire ou si vous occupez un emploi à caractère saisonnier.

BON À SAVOIR :

Les apprentis et les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont assimilés à des salariés. Ils dépendent du régime général de Sécurité sociale et sont affiliés à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur domicile.

Pour tout renseignement quelque soit votre statut, un seul contact :

CPAM de Brest – 1 rue de Savoie ou square Marc Sangnier
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.ameli.fr (rubrique Vous êtes assuré › Droits et démarches ›Par situation professionnelle).

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La souscription à une complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillée car elle permet de rembourser la part non prise en charge par l'assurance maladie.
Les mutuelles ou les assurances proposent des complémentaires santé, à vous de choisir en fonction de vos besoins et en comparant les garanties (prise en charge des soins dentaires, lunettes et de manière générale, les dépenses de santé qui coûtent cher).

• Pour les étudiants

Deux mutuelles s'adressent spécifiquement aux étudiants : la LMDE et la SMEBA (cf. coordonnées p. 39). Vous pouvez cependant souscrire votre complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou d'assurance de votre choix.

• La CMU complémentaire

Si vous disposez de faibles ressources, la CMU complémentaire vous permet d'être couvert à 100 %, sans avance de frais, pour la plus grande partie de vos dépenses de santé (exemple : le médecin, à la pharmacie, dans un laboratoire, à l'hôpital, chez le dentiste, etc).

→ *Qui peut en bénéficier ?*

Pour en bénéficier, vous devez habiter en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel de votre foyer ne doit pas dépasser un certain montant. Le plafond de ressources varie selon la composition du foyer du demandeur.

→ *Quels sont vos droits ?*

Vous ne payez plus aucune cotisation, contrairement à une complémentaire santé habituelle (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance). La CMU complémentaire est entièrement gratuite. Elle est renouvelable à votre demande chaque année, à condition que vous remplissiez toujours les critères de résidence et de ressources.

Pour en savoir plus :

- www.ameli.fr (rubrique vous êtes assurés > Soins et remboursements > CMU et complémentaires santé)

L'accès aux soins

LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Le centre d'examens de santé réalise gratuitement des examens de dépistage et de prévention en matière de santé, aux assurés sociaux du régime général de Sécurité sociale et informe les usagers sur l'accès aux soins et l'accès aux droits. Il reçoit en priorité :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes et stagiaires en formation professionnelle ainsi que les personnes en contrat de travail précaire (CDD de courte durée)
- les bénéficiaires de la couverture maladie universelle

Le bilan s'effectue sur une matinée (sur rendez-vous) et comporte les examens suivants : analyse de sang et d'urine, électrocardiogramme, examen de la vue, de l'audition, des dents, de la tension artérielle et de la capacité respiratoire.

Pour en savoir plus :

- **Le centre d'examens de santé**
  16, rue Mathieu Donnart – Brest
  02 98 46 85 20
  Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
  ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr

LE POINT H OU DISPENSAIRE DE SOINS GRATUITS

Le point H propose des consultations médicales, des soins infirmiers, des délivrances de médicaments d'urgence ainsi que des soins dentaires et des consultations avec un psychologue sur rendez-vous. Ce service s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins.

Contact :

- **Point H**
  16, rue Alexandre Ribot – Brest (Saint Martin) – 02 98 44 63 11
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. (fermé mercredi après-midi)

LE CENTRE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS (SUMPPS) DE L'UBO

Ce service est ouvert aux étudiants inscrits à l'UBO et dans les écoles ayant établi une convention : EESAB, France Business School, ENIB, IFSI Croix-Rouge, IFSI CHU.
L'équipe vous accueille pour les visites médicales, les soins infirmiers, les vaccinations... Le Centre de Santé propose de consulter un médecin généraliste du lundi au vendredi. Munissez-vous de votre carte vitale, attestation de mutuelle, et carte d'étudiant. Pour les consultations spécialisées, vous pouvez rencontrer sur rendez-vous des psychologues, psychiatres, gynécologue et un médecin du CIDDIST (Centre de Diagnostic et de Dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles).
Une assistante sociale reçoit sans RDV le matin et sur RDV l'après-midi.

Contact :

SUMPPS
13 rue de Lanrédec - Brest
02 98 01 82 88
www.univ-brest.fr/centredesante

BON À SAVOIR :

Une fois par mois une information et un dépistage des IST sont proposés par le Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)

La santé de A à Z

DES SERVICES À CONNAÎTRE

• La Maison des adolescents

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel pour les jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67
Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h
et samedi : 9h-12h (uniquement sur rendez-vous).

• PASAJ

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, un des cinq psychologues de Pasaj est à votre écoute. Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Téléphone : 02 98 43 10 20
Sms : 06 32 98 22 07
Mail : pasaj29@pasaj.fr
Chat (Skype) : pasaj29
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• Fil Santé Jeunes

Ce site interactif répond à l'ensemble de vos préoccupations en matière de santé.
www.filsantejeunes.com

ADDICTIONS

Comment être accompagné dans les processus d'aides à l'arrêt ou tout simplement, avec qui établir un dialogue ? Il est possible de trouver de l'aide auprès de son médecin, ou dans une structure spécialisée proche de chez soi.

Consultations pour les addictions

Service intersectoriel d'addictologie
(alcool, toxiques, addictions aux jeux, etc.) - CHU de Brest
Pôle Santé de Kérigonan
16 rue Alexandre Ribot - Brest
02 98 44 88 08
Consultations gratuites sur rendez-vous pour toute personne en difficulté avec l'alcool et les toxiques mais aussi pour leur famille et leur entourage.

Accueil drogue information (ADI)
(Également Point écoute cannabis de Brest)
Hôpital Morvan – bâtiment 2 bis - Brest
02 98 22 36 00
centre-accueil-drogue-information@chu-brest.fr
Lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 13h45 - 17h et sur rendez-vous
Accueil et suivi des usagers de drogue(s), addictions aux jeux et soutien auprès des familles.

ALCOOL

Écoute Alcool : 0 980 980 930
de 8h à 2h (ouvert 7 jours/7)
www.alcool-info-service.fr

Associations de soutien à Brest

Alcooliques Anonymes
Pour obtenir les coordonnées des contacts locaux : 02 98 46 44 54

N° national : 0 820 32 68 83
(24h/24 et 7j/7)
www.aafrance.fr
(informations, permanences et réunions mensuelles).

Alcool assistance 29
21 avenue de Provence – Brest
02 98 47 14 16 (uniquement les mercredis et samedis de 9h à 11h30)
www.alcoolassistance.net
(informations, permanences et réunions mensuelles).

Vie Libre
33 rue du Château – Brest
02 98 44 44 53 – www.vielibre.org
(informations, permanences et réunions mensuelles)

DROGUES

Lignes téléphoniques et site Internet

- **Drogues info service** : 0 800 23 13 13
  7j/7, anonyme et gratuit depuis un poste fixe

  Écoute cannabis : 0 980 980 940
  7j/7, de 8h à 20h, anonyme
  www.drogues-info-service.fr

Associations de soutien

- **Le CAARUD** (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues)
  Local « Lover Pause »
  16, rue Alexandre Ribot – Brest
  02 98 80 41 27
  Structure d'accueil pour les personnes usagères de drogues (Accès matériel stérile, non jugement et confidentialité).
  Lundi de 14h30 à 17h30, le mercredi de 16h à 19h et le vendredi de 12h à 15h.

APLT Bretagne (Association de prévention et de lutte contre les toxicomanies)
Centre social de Pen-ar-Créac'h
13 rue du Professeur Chrétien – Brest
06 63 32 55 84
Association d'aide aux familles confrontées aux problèmes de toxicomanie.

TABAC

Tabac info service – Tél : 3989
www.tabac-info-service.fr
Du lundi au samedi de 8h à 20h

Consultations

- **Centre de consultation hospitalière de tabacologie**
  Hôpital Morvan – bâtiment 2 bis
  5 avenue Foch – Brest – 02 98 22 30 38
  Consultation gratuite sur rendez-vous.
  Réunion d'information le mardi de 17h15 à 19h (sauf pendant les vacances scolaires). La suite de la prise en charge est sur rendez-vous individuel avec un tabacologue.
  Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, sophrologue et psychologue).

  Hôpital de la Cavale Blanche (CHU)
  bâtiment 1 au rez-de-chaussée
  Boulevard Tanguy Prigent - Brest
  02 98 34 73 73
  Consultation sur rendez-vous le lundi et mercredi matin et le mardi après-midi.

ADDICTIONS AUX JEUX

- **Joueurs info service 09 74 75 13 13 de 8h à 2h – 7 j/7**
  www.joueurs-info-service.fr

CONTRACEPTION : FILLES ET GARÇONS, TOUS CONCERNÉS !

La contraception ce n'est pas qu'une affaire de filles ! Il existe aujourd'hui différents moyens de contraception : la pilule, le dispositif intra-utérin ou stérilet, l'implant, le préservatif féminin ou masculin, etc. Pour vous aider à choisir le mode contraceptif qui vous convient le mieux, consultez le site :
www.choisirsacontraception.fr

Le choix d'une contraception est en effet affaire d'information, de dialogue et de confiance. Pour toute prescription, vous devez prendre rendez-vous auprès de votre médecin traitant, d'un gynécologue ou d'un centre de planification (cf. coordonnées dans la rubrique « Contraception d'urgence »).

• Contraception d'urgence

La contraception d'urgence, appelée communément « pilule du lendemain », permet de diminuer fortement (mais pas totalement) le risque de grossesse après un rapport non ou mal protégé. Elle doit être prise le plus rapidement possible, dans un délai maximal de 3 jours, jusqu'à 5 jours (selon la pilule). Son efficacité diminue avec le temps : elle est d'autant plus efficace si elle est prise rapidement après le rapport non ou mal protégé.
Gratuite pour les mineures, elle est délivrée sans ordonnance dans les pharmacies et dans les centres de planification, ainsi qu'à l'infirmerie scolaire.

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 – rez-de-chaussée
5 avenue Foch – Brest – 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel.
Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures. Sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, le mercredi de 9h30 à 17h30

Centre de Santé pour les étudiants
13, rue de Lanrédec – Brest
02 98 01 82 88

Lieu d'information et d'écoute

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan – Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com
Le lundi de 18h30 à 20h
et le samedi de 10h à 11h30
www.planning-familial.org

GROSSESSE

• Suis-je enceinte ?

Plusieurs changements de votre corps (retard de règles, nausées, seins tendus) vous laissent penser que vous êtes enceinte. Pour être sûre, vous pouvez effectuer un test de grossesse (test urinaire, prise de sang). Il peut être demandé dans un centre de planification, auprès de votre médecin ou dans une pharmacie (pour le test urinaire). Si le test est positif, vous êtes enceinte.

• Quelles sont les démarches à effectuer ?

La grossesse doit être déclarée auprès de la Sécurité sociale et auprès de la Caisse

d'allocations familiales dans les 14 premières semaines (fin du troisième mois). Ce délai est à respecter pour ne pas perdre vos droits aux prestations familiales.
Pour plus d'infos concernant vos droits pendant votre grossesse, www.ameli.fr pour l'assurance maladie et www.service-public.fr (rubrique Famille > Enfant > Allocations destinées aux familles) pour connaître vos droits en matière de maternité.

• Vous ne souhaitez pas continuer cette grossesse ?

Il faut agir vite car l'IVG – l'Interruption volontaire de grossesse – doit être effectuée avant la fin de la 12e semaine de grossesse (soit 14 semaines après le début des dernières règles). L'IVG est une pratique médicamenteuse ou chirurgicale permettant à la femme qui en fait la demande d'interrompre une grossesse non souhaitée.

Pour en savoir plus : www.ivg.gouv.fr

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 – rez-de-chaussée
5 avenue Foch Brest – 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel. Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures. Sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, le mercredi de 9h30 à 17h30

Centre de Santé pour les étudiants
13, rue de Lanrédec Brest
02 98 01 82 88

Lieu d'information et d'écoute

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan – Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com
Le lundi de 18h30 à 20h
et le samedi de 10h à 11h30
www.planning-familial.org

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) ET SIDA

Il existe différents types d'IST. Si elles sont dépistées rapidement, elles peuvent être soignées.

Attention ! Le seul moyen pour se protéger du Sida et des IST est d'utiliser le préservatif.

Rappel : le Syndrome d'immuno-déficience acquise (Sida) est la forme la plus virulente et la plus grave de l'infection provoquée par le VIH. Une personne atteinte par le virus, malade ou non, reste indéfiniment porteuse du virus et en situation de le transmettre.

Pour s'informer :

Sida info service : 0 800 840 800
7j/7 et 24h/24
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

Hépatites Info Service : 0 800 845 800
7j/7 de 8h à 23h
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.hepatites-info-service.org

Stock Photos Art – IStock.

CIDDIST (Centre d'information de dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles)
Hôpital de la Cavale Blanche
• Consultation 1
02 98 14 50 66 ou ciddist@chu-brest.fr
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 17h.

2 sites de dépistage VIH, hépatites et IST sur le CHRU

Hôpital Morvan, centre ville :
5, avenue Foch - Brest
Bâtiment 4, 3e étage
(service de Dermatologie) :
Mardi 9h-10h30, mercredi 12h-14h, jeudi 16h-18h30 et vendredi 9h-10h30.

Hôpital de la Cavale Blanche
Rue Tanguy Prigent – Brest
• Consultation 1, (Département de Médecine Interne et Pneumologie)
Lundi de 13h à 19h et le jeudi de 14h30 à 16h30
02 98 34 73 74 ou 02 98 14 50 66
Sur RDV le mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 13h à 17h
• Consultation 3, (Service de Maladies Infectieuses) - 02 98 34 72 07
Lundi et le vendredi de 9h à 13h, le mercredi de 12h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Un camion de dépistage est également présent 8 fois dans l'année dans différents lieux de Brest (place de la liberté, université, restaurant universitaire, etc.).

Pour les étudiants, un dépistage mensuel réalisé par le CIDDIST est proposé au SUMPPS, centre de santé de l'UBO, pendant l'année universitaire, les étudiants sont prévenus des dates de dépistage par mail. Une ½ journée par semaine les consultations médicales du CIDDIST sont délocalisées au SUMPPS (RDV à prendre au SUMPPS 02 98 01 82 88)

Des sessions de dépistages sont également organisées à l'Accueil Drogues Information, et au CAARUD, 1 à 2 fois par an.

Consultations

Hôpital Morvan et Cavale blanche
(même lieu que pour le dépistage)

Centre de planification – Hôpital Morvan – Bât 5 – rez-de-chaussée

Centre de Santé pour les étudiants (SUMPPS)

Association de soutien

AIDES délégation 29
7, rue de la 2e DB – Brest
02 98 43 18 72
www.aides.org

Actions de soutien et d'accompagnement aux personnes concernées par les hépatites et le VIH (permanences d'accueil, convivialités, groupes de parole, permanence santé sexuelle : prévention et dépistage rapide le mardi de 17h à 19h, etc.) et actions de prévention.

MAL-ÊTRE

Mal dans votre peau, vous vous sentez angoissé(e), déprimé(e), stressé(e), vous êtes victime d'insomnies. Vous vous sentez incompris(e) par votre entourage et vous aimeriez que les choses soient différentes de ce qu'elles sont. Ne restez pas seul, faites-vous aider.

Lieux d'écoute

• La Maison des adolescents

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel pour les jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67 – Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h et samedi : 9h-12h (samedi uniquement sur rendez-vous).

• PASAJ

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, un des cinq psychologues de Pasaj est à votre écoute. Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Téléphone : 02 98 43 10 20
Sms: 06 32 98 22 07
Mail: pasaj29@pasaj.fr
Chat (Skype) : pasaj29
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• SOS Amitié Brest

En complément de l'écoute par téléphone, SOS Amitié a mis en place un service d'écoute interactif « Chat-accueil ».

02 98 46 46 46
www.sos-amitie.org

Consultations

Centre Médico Psychologiques Adultes
(CMP) 8, rue Saint Saëns – Brest
02 98 80 40 61

Pour consulter sur rendez-vous des psychologues et des psychiatres.

Hôpital Morvan – Centre Anjela Duval
5 avenue Foch – Brest
02 98 22 38 79

Unité d'orientation et de prévention vis-à-vis du suicide, unité d'hospitalisation pour les jeunes de 15 à 30 ans en souffrance psychique.

ORIENTATION OU IDENTITÉ SEXUELLE

Ligne Azur : 0810 20 30 40
www.ligneazur.org
Ligne Azur offre un espace d'écoute, de soutien et d'information pour toute personne qui se pose des questions sur son orientation sexuelle et/ou son identité de genre. Ce dispositif est anonyme et confidentiel. Ligne Azur propose aussi ce service à leur entourage (parents, amis,etc.) qui souhaite les aider.

À Brest : Association LGBTH Divers genres
permanence : tous les vendredis de 19h à 21h – Salle Sauty
4 rue Colonel Fonferrier - Brest
diversgenres@gmail.com

PROSTITUTION

Elle est parfois perçue comme une solution provisoire. Mais se prostituer n'est pas un acte anodin, c'est une violence qui laisse des traces plus ou moins graves sur la santé physique et psychique.

Pour s'informer :

Contact national : 01 42 70 92 40
www.mouvementdunid.org

TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES (ANOREXIE, BOULIMIE)

Consultations

Intersecteur Troubles des conduites alimentaires – Hôpital de Bohars
Route de Ploudalmezeau
29820 Bohars – 02 98 01 51 61

Pour s'informer, échanger et discuter :

Solidarité anorexie boulimie du Finistère : 06 98 75 67 16
www.solidarite-anorexie.fr

Une permanence est assurée à Brest le 1er samedi de chaque mois à 14h30 au centre social de Pen ar Créac'h : 13 rue du Professeur Chrétien (près de la place de Strasbourg).

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Violences faites aux femmes : 3919
(appel gratuit d'un téléphone fixe)
Écoute, information et orientation
Du lundi au samedi, de 9h à 22h
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
(violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail)

Unité d'accueil des personnes victimes de violences intra-familiale (UAV)
CHU de la Cavale Blanche – Brest
Accès par le service des urgences
02 98 34 74 65
uav@chu-brest.fr
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30
Lieu d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les personnes de plus de 15 ans :
– victimes de violences conjugales et familiales (famille élargie, recomposée, actuelle ou passée / avec ou sans cohabitation) ;
– victimes ou ayant été victimes d'agressions sexuelles.
Une équipe pluri-disciplinaire (Infirmière, assistante sociale et psychologue) vous écoute, vous accompagne et vous oriente. Gratuit et confidentiel.

Associations de soutien

CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)
26 rue Fautras – Brest – 02 98 44 97 47
www.cidff29.infini.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h00

Mouvement français pour le planning familial (MFPF)
4 rue Ernest Renan – Brest
02 98 44 08 14
planningfamilial.brest@gmail.com
www.planning-familial.org
Le lundi de 18h30 à 20h
et le samedi de 10h à 11h30

LE SAVEZ-VOUS ?

L Cause *est un espace associatif de défense et de promotion des droits des femmes. Cet espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'échange et de solidarité doit faire émerger une prise de conscience collective, favoriser l'élaboration de projets, la valorisation de la création et de l'initiative, les échanges inter-associatifs.*

L Cause
4, rue Ernest Renan - Brest
espace.lcause@gmail.com

ARPEJ Univercity
LOGEMENT POUR ÉTUDIANTS

53 résidences en France,
7900 jeunes logés

VOTRE RÉSIDENCE À VIVRE ET À ÉTUDIER À BREST

Pack Tranquillité :

- proximité avec les lieux d'études, les transports et les commerces
- loyers modérés grâce aux APL
- flexibilité du bail (à partir d'un mois)
- logements meublés/équipés de 18 à 30m²
- connexion Internet
- laverie

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

02 98 43 69 72

www.arpej.fr

6 Logement

Vous êtes à la recherche d'un logement, dans un premier temps, vous devez recenser vos besoins afin de définir la surface du logement, le nombre de pièces, l'aménagement : meublé ou vide... Puis dans un deuxième temps, vous devez vous interroger sur votre budget afin de pouvoir subvenir à vos besoins tout en assumant le loyer de votre logement et les charges qui s'y rattachent. Ces démarches vous éviteront bien des difficultés.

Ronan Lecrosnier - étudiant EESAB

Rechercher un logement : s'informer

Michel Coquil - Brest métropole océane

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Une bonne connaissance de vos droits et devoirs vous permet d'éviter bien des pièges. L'ADIL vous informe sur toutes les questions relatives au logement (le bail, l'état des lieux, le dépôt de garantie, etc.) et vous propose gratuitement une information juridique.
Le site www.adil29.org est complet : vous y trouverez des fiches pratiques (droit, aides financières, carnet d'adresses), une boite à outils (infos et des modèles de courriers) ainsi que des études et des publications (par ex : prix du marché).

Contact :

ADIL du Finistère
14, boulevard Gambetta – Brest
02 98 46 37 38 – www.adil29.org

BON À SAVOIR

- ***Le téléservice changement d'adresse en ligne** vous permet de déclarer à plusieurs organismes de votre choix un changement de résidence principale*
  Plus d'infos : www.service-public.fr/formulaires/ (cliquez sur le lien « Changement d'adresse en ligne »).
- ***L'affichage du Diagnostic de performance énergétique (DPE)** est obligatoire sur toutes les annonces de logements en location ou en vente.*

Vous pouvez également contacter les associations de défense du consommateur pour obtenir des informations sur les relations entre bailleur et locataire, les droits et obligations de chacun.

Plus d'infos : www.adil29.org (rubrique Fiches pratiques > Les fiches d'adresses utiles > Associations d'usagers et de consommateurs du Finistère).

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Le Bij vous propose des dossiers thématiques sur la recherche de logement, les aides financières, le logement de courte durée, les droits et obligations du locataire et du propriétaire ainsi que des offres de particuliers.

Contact :

BIJ – 4, rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08 – www.bij-brest.org

GUIDE LOGEMENT DE LA VILLE DE BREST

Vous pouvez télécharger ce guide sur : www.brest.fr (rubrique Cadre de vie/Déplacements > Se loger)

Les offres de location : des pistes à explorer

LES OFFRES DES PARTICULIERS

Que vous cherchiez un logement seul ou en colocation, il est possible d'être en relation avec les propriétaires loueurs, par le biais des annonces publiées dans la presse et sur des sites généralistes.

- www.ij-bretagne.com/logement
- www.ouestfrance-immo.com
- www.immo-ouest.com
- www.leboncoin.fr

Bon à savoir pour la colocation : avant de vous engager, assurez-vous que le nom de chaque colocataire est bien reporté sur le bail et qu'une clause de solidarité y est incluse, sinon, en cas de départ d'un colocataire, celui qui a signé le bail devra prendre à sa charge la totalité du loyer. Cette précaution est indispensable afin que chacun soit responsable du paiement du loyer et de toute somme qui est due.

LA COHABITATION CHEZ UN SENIOR : « TISS'ÂGES »

Tiss'Âges s'adresse d'une part aux séniors de plus de 60 ans qui souhaitent mettre à disposition une chambre au moins, et d'autre part aux jeunes majeurs (étudiants, salariés ou en formation professionnelle), à la recherche d'un logement et disponibles pour rendre service à leur hôte (repas partagés, moments de loisirs tels que balade, initiation à l'informatique etc.).

Pour en savoir plus : contactez l'association AILES au 02 98 44 45 18

LES PROFESSIONNELS DE LA LOCATION : LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Si vous passez par une agence immobilière, les prestations des professionnels de l'immobilier sont payantes (exemple : organisation des visites, rédaction et planification de la signature du bail). Parfois, elles sont également gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire. Les honoraires se situent généralement aux environ de 10% du loyer annuel hors charge.
Consultez les adresses des agences sur www.pagesjaunes.fr

LE LOGEMENT ÉTUDIANT ET LES APPRENTIS

- **Cités et résidences universitaires pour les étudiants**

Le CLOUS (Centre local des œuvres universitaires et scolaires) met à la disposition des étudiants des logements qu'il gère directement en affectant sur critères sociaux les chambres et les appartements de ses résidences universitaires. Les candidats doivent être inscrits en formation initiale dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

Pour solliciter une admission en résidence universitaire, il faut constituer un Dossier social étudiant (DSE). Pour les étudiants de l'académie de Rennes, vous devez effectuer votre demande sur le site :
https://dse.orion.education.fr/depot (dépôt du dossier entre le 15 janvier et le 30 avril).

Contact :

CLOUS de Brest
2, avenue Le Gorgeu Brest
02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr/brest-1
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

• **Cités et résidences universitaires pour les apprentis**

Le CROUS et la Région Bretagne s'associent pour aider les apprentis dans leurs démarches de recherche de logement. Les étudiants en apprentissage, âgés de plus de 18 ans, inscrits dans un établissement breton préparant un diplôme de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de logements réservés par le CLOUS à Brest.

Pour faire sa demande de logement : téléchargez le formulaire sur le site du Crous de Rennes : www.crous-rennes.fr (rubrique Etudiant > Nos offres > Logement > En résidence universitaire).

Pour la rentrée prochaine, les demandes sont recensées entre le 15 janvier et le 15 août.

Les demandes doivent être renvoyées :

soit par courrier électronique :
apprentis@crous-rennes.fr

soit par courrier postal :
CLOUS – 2 avenue Le Gorgeu
CS 31933 – 29219 Brest Cedex

• **Offres de particuliers**

→ *Service du CLOUS*

Les offres de particuliers sont disponibles sur www.lokaviz.fr

BON À SAVOIR

Le CLOUS met des chambres à disposition des étudiants effectuant un stage à Brest. L'été, cette offre est également proposée aux futurs étudiants et à leurs familles qui passent quelques jours à Brest dans le cadre d'une recherche de logement pour la rentrée universitaire.

Ces offres de logement sont réservées aux étudiants ou aux futurs étudiants sur présentation de la carte d'étudiant ou d'une attestation d'inscription.

→ *Service de la SMEBA*

La SMEBA dispose d'un service logement qui recueille des offres de propriétaires. Ce service est diponible sur www.smeba.fr (rubrique bons plans >se loger)

SMEBA de Brest
63, rue du Professeur Langevin – Brest
02 98 47 87 87

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Les FJT accueillent (rarement pour une location inférieure à un mois) principalement des jeunes de 16 à 30 ans, étudiant, en situation d'emploi, de recherche d'emploi, de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Ils mettent à votre disposition un ensemble de logements, de services (espace collectif : TV, cafétéria, des personnels de l'animation et des conseillers en économie sociale et familiale) et de prestations (ex : accès Internet, laverie etc.).

Contact :

FJT – AILES (16-30 ans)
L'association AILES gère deux Foyers de Jeunes Travailleurs :

– Le Foyer Michelet
(Quartier Centre-ville)
8, rue Jules Michelet – Brest
02 98 44 45 18
• 52 logements meublés et équipés (chambre et salle de bain individuelles) de 21 m²

– Le Foyer Kérabécam
(Quartier Centre-ville)
7, rue Kérabecam – Brest
02 98 43 14 06
Studios, T1 meublés et équipés de 12 à 26 m²
www.ailefjt.infini.fr

FJT – Les Amitiés d'Armor

– Résidence Ker Héol (18-30 ans)
(Quartier Europe) – 7, rue de Ker Héol
Brest – 02 98 02 29 67
• 37 studios meublés et équipés de 16 à 22 m² dont deux logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

– Résidence Kérélie (16-30 ans)
(Quartier Lambézellec / Kérédern)
la résidence Kérélie gère deux lieux d'hébergement :

30, rue de Kérélie – Brest
02 98 03 32 11
• 60 logements, studettes et studios de 12 à 25 m² équipés de kitchenettes.
Le FJT de Kérélie bénéficie de 3 studios dédiés à l'accueil des familles monoparentales dont les enfants pourront être gardés au sein du multi-accueil Les Poupig d'Armor situé en rez de jardin.

– Résidence Robespierre
(annexe du foyer Kérélie)
138, rue Robespierre- Brest
02 98 03 32 11
• 15 studios de 23 à 29 m², soit des T1 ou T1 Prime.

– Résidence Ker Digemer (18-30 ans)
(Quartier Bellevue) – 4, rue du Quercy
Brest – 02 98 03 15 80
• 51 logements meublés et équipés de 18 à 42 m² dont 3 T2 et accès également pour les personnes à mobilité réduite.
www.amities-armor.asso.fr

Céline Castel - Télécom Bretagne.

LE LOGEMENT SOCIAL

Les organismes à caractère social (HLM) proposent des logements locatifs accessibles sous conditions de ressources.

www.demandelogement29.fr est un site qui permet une demande de logement simplifiée et centralisée. Les bailleurs sociaux du Finistère ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement. Cette organisation est destinée à faciliter vos démarches.
Ainsi, votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par les organismes d'habitat social. Grâce à ce fichier, tous les organismes ont connaissance de votre démarche.
Dès que votre demande en ligne aura été validée, vous recevrez votre numéro unique départemental qui permet le suivi de votre dossier.

Les bailleurs sociaux du Finistère qui proposent des logements sur Brest :

Armorique Habitat
Parc d'innovation de Mescoat
29419 Landerneau – 02 98 85 04 40
www.armorique-habitat.fr

Brest métropole habitat (BMH)
68, rue de Glasgow – Brest – 02 29 00 45 00
www.brest-metropole-habitat.fr

Aiguillon Construction
22, rue d'Aiguillon – Brest
02 98 46 12 13
www.aiguillon-construction.fr

Espacil Habitat
43 A, rue Branda – Brest
02 98 43 30 83
www.espacil.com

Le Logis Breton
58 rue de la terre noire
29000 Quimper – 02 98 55 81 91
www.lelogisbreton.com

Foyer d'Armor - Groupe LB habitat
13 rue Védrines – Brest
02 98 45 24 46
www.groupelbhabitat.fr

Société nationale immobilière (SNI)
12 rue Jules Michelet – Brest
02 98 03 90 28
www.sni-groupesni.fr

LES RÉSIDENCES PRIVÉES

Ces résidences proposent des studios meublés, des T1 et des appartements partagés principalement pour les étudiants, les stagiaires et les jeunes actifs. La colocation est envisageable dans ce type de résidences.

ARPEJ à Brest et Plouzané
www.univercity.fr
– 3 résidences à Brest : quartier centre-ville, Saint-Luc et Recouvrance
02 98 43 69 72
– 1 résidence à Plouzané (Technopôle)
02 98 31 46 50
Possibilité de cours séjours de 1 à 4 mois.

Les résidences du groupe Saint-Mathieu
www.groupesaintmathieu.com
– 3 résidences à Brest : quartier Saint-Luc (Kérichen) et deux résidences en centre-ville – 02 98 34 11 50

Résidence Carnot
38 rue Lazare Carnot – Brest
02 98 55 81 91

Les studios du Questel
http://studiosduquestel.blogspot.fr/
254 rue Francis Thomas
Zone du Questel – 06 82 02 29 15
(quartier Cavale Blanche)

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Auberge de Jeunesse
5, rue de Kerbriant – Brest
02 98 41 90 41 – www.aj-brest.org
Accueil individuel et collectif, adhésion obligatoire. Restauration sur place.
Ouvert toute l'année.

Centre de Kéraudren
1, rue Ernestine de Trémaudan – Brest
02 98 34 66 34
www.centrekeraudren.com
Accueil individuel et collectif.
Restauration sur place.

Office de Tourisme – Place de la Liberté
Brest – 02 98 44 24 96
www.brest-metropole-tourisme.fr
(rubrique Vous loger)

Pour connaître toutes les possibilités d'hébergement à Brest métropole océane : hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes et autres hébergements.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

• ***Pour les personnes majeures**, un numéro gratuit : composez le 115 (accessible de n'importe quelle cabine téléphonique ou d'un portable même sans crédit 24h/24 et tous les jours de l'année).*
Il vous permettra d'avoir accès à une information relative aux possibilités d'accueils, de restauration, d'accès aux soins, d'hébergement et d'aide à la réinsertion sociale dans le département.

• ***Pour les personnes mineures** : contactez la brigade des mineurs du commissariat le plus proche.*
Contact : Commissariat Colbert
15, rue Colbert - Brest - 02 98 43 77 77

Hôtel Center
4, boulevard Léon Blum – Brest
02 98 807 807 – www.hotelcenter.com
Chambres longs séjours avec kitchenette (tarifs semaine ou mois)

Le budget

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

• Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Les aides au logement sont versées par la CAF et contribuent au paiement de votre loyer. Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, un simulateur est disponible sur le site www.caf.fr. (Rubrique Aides et services > Les services en ligne > Estimer vos droits).

→ Vous devez faire votre demande d'aide sur www.caf.fr (rubrique > Aides et services > Les services en ligne > Accéder à une demande en ligne)

→ Le site www.caf.fr facilite vos démarches et permet à tous de consulter ses droits, ses paiements, de déclarer sa situation et aussi estimer ses droits. Vous pourrez aussi transmettre tout type de documents par courriel.

Attention ! Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez faire un choix : ou vous percevez l'aide au logement, ou vos parents continuent à percevoir des prestations en votre faveur, mais le cumul des deux aides n'est pas possible.

Benjamin Deroche - Brest métropole océane

Contact :

CAF – 1, rue de Portzmoguer – Brest
0 810 25 29 30 – www.caf.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en journée continue.

- **Les aides Loca-Pass**

→ Vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie :

Qu'est ce que le dépôt de garantie ? C'est la somme versée au propriétaire pour couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations locatives (régularisation des loyers et des charges ou des frais de réparation). La somme demandée correspond à un mois de loyer hors charges.
L'avance loca-pass est une aide qui permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire au locataire au moment de l'entrée dans les lieux. C'est une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé).

→ Vous n'avez pas de garants ou caution ?

– Pour un bailleur social ou SCI immobilière :
Personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance de votre part ? (c'est à dire que vous n'avez pas de garant ou de caution). La garantie loca-pass est une garantie de paiement qui peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés.

– Pour un bailleur privé :
c'est la garantie des risques locatifs (GRL). La garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif qui permet de couvrir totalement : les risques d'impayés de loyers (charges comprises), elle vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement.
Plus d'infos sur ce dispositif : www.grl.fr

Contact à Brest :

Agence INICIAL Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
1, place du 19e RI – Brest
02 98 00 38 88 – brest@inicial.fr
www.inicial.fr
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 (fermeture à 17h00 le vendredi)

- **Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

Le FSL est destiné à aider les personnes à faibles revenus, rencontrant des difficultés à financer les frais d'accès à un logement ou à se maintenir dans les lieux. Le FSL peut intervenir sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. Le FSL peut être saisi par la personne en difficulté, ou un travailleur social. La demande est examinée par une commission, qui l'accepte ou la refuse, et qui fixe le montant de l'aide.

Attention : Pour le dépôt de garantie vous ne pouvez pas cumuler une demande auprès du FSL et du Loca-Pass.

Le dossier peut être retiré auprès de :

- **CAF** – 1, rue de Portzmoguer – Brest 0810 25 29 30
- **Centres départementaux d'action sociale (CDAS)**

Pour trouver le plus proche de votre lieu de résidence, les points d'accueil, leurs coordonnées et un plan d'accès, consultez

www.cg29.fr (rubrique Le Conseil général et vous > Action sociale de proximité > Centres départementaux d'action sociale > CDAS).

- **Adil**

sur www.adil29.org (rubrique > Se loger en Finistère > Les aides au logement > Le Fonds de Solidarité Logement - F.S.L)

GÉRER SON BUDGET

Faire un budget consiste à recenser ses ressources et ses dépenses, établir des priorités et les hiérarchiser, gérer, contrôler, ajuster et prévoir pour l'avenir.
Le site www.social-sante.gouv.fr (rubrique Famille > Dossiers > Soutien à la parentalité > La gestion du budget familial) donne des conseils pratiques pour gérer son budget en fonction de sa situation (célibataire, marié, avec ou sans enfant). Il vous informe également sur les banques, le crédit et le surendettement.

- **Les impôts**

→ ***L'impôt sur le revenu***

L'impôt sur le revenu des personnes physiques porte sur les revenus du travail, du patrimoine ainsi que sur les pensions et indemnités (chômage par exemple). Tous les salaires perçus doivent être déclarés. Ils peuvent être mentionnés sur la déclaration de revenus de vos parents, ou sur la vôtre, si vous faites une déclaration à part. En cas de revenus faibles ou nuls, il faut faire également une déclaration. Vous recevrez alors un avis de non-imposition.
Les bourses d'études sur critères sociaux ne sont pas à déclarer, ni les indemnités de stage, s'il est obligatoire et fait partie intégrante du cursus scolaire et s'il a une durée inférieure à trois mois.

BON À SAVOIR

Les salaires perçus (pendant l'année scolaire ou les périodes de congés scolaires ou universitaires) par les jeunes âgés de 25 ans maximum au 1er janvier de l'année d'imposition, sont exonérés dans la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du Smic.

Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage bénéficient d'une exonération à hauteur de 17 163 €. Vous ne devez donc déclarer que la partie du salaire supérieure à cette somme.

Plus d'infos : www.impots.gouv.fr

→ ***La taxe d'habitation***

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est calculée annuellement sur votre habitation principale d'après votre situation au 1er janvier.
Vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de taxe d'habitation pour votre habitation principale, sous certaines conditions.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > Impôts, taxes et douane > Impôts locaux).

À savoir : vous payez votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public en même temps et par le même mode de paiement.

• **Assurance habitation**

La souscription d'un contrat d'assurance habitation est obligatoire pour le locataire. En effet, le locataire est responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'immeuble pendant la durée de la location. Le contrat d'assurance permet ainsi d'être protégé et indemnisé en cas de sinistre.

Sachez que :
– il n'est pas obligatoire de souscrire un contrat d'assurance pour une location meublée,
– pour assurer votre logement, vous pouvez demander une extension du contrat multirisque habitation de vos parents, bien moins coûteux qu'une souscription à un nouveau contrat.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > assurance)

BON À SAVOIR

***CRESUS Bretagne** (Chambre Régionale du Surendettement Social de Bretagne) est une association d'aide aux personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'association propose des entretiens confidentiels sur rendez-vous au Centre social de Kérangoff et au Centre social de Bellevue et à la maison des solidarités à Guipavas.*

Pour prendre rendez-vous : 06 15 86 66 94

Pour obtenir des informations sur les missions de l'association et les jours de permanence : www.cresus-bretagne.fr

• **Les banques**

Avant d'ouvrir un compte, comparer les prestations et les coûts des banques. Une fois votre choix fait, il est indispensable d'apprendre à utiliser les services de la banque. Pour vous aider, le site de la fédération bancaire française www.fbf.fr (rubrique La banque des particuliers) propose sur son site des mini-guides bancaires thématiques à destination des consommateurs.

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Vous avez entre 18 et 30 ans
Stagiaire
Etudiant
Vous recherchez un logement à BREST
169 Studios
Connexion Internet
Aide au logement
ou en recherche d'emploi

LES AMITIÉS D'ARMOR

Kérélie / Lambézellec

30 rue de Kérélie et 138 rue Robespierre
☎ 02 98 03 32 11
kerelie@amities-armor.asso.fr

Ker Héol / Europe

7 rue de Ker Héol
☎ 02 98 02 29 67
kerheolfjt@amities-armor.asso.fr

Ker Digemer / Bellevue

4 rue de Quercy
☎ 02 98 03 15 80
kerdigemerfjt@amities-armor.asso.fr

N°Vert 0 800 51 26 72
www.amities-armor.asso.fr

GROUPE SNI
SNI Grand-Ouest

A LOUER

Possibilité de colocation

Vous recherchez un **logement à la location** sur **Brest et ses environs ?**
Nous vous proposons une large gamme de produits adaptés à votre situation.

Retrouvez toutes nos offres sur
www.sni.fr

02 98 03 90 28

GROUPE Caisse des Dépôts

7 Brest pratique

Brest pratique c'est mieux appréhender la ville à travers les démarches administratives, le transport, la vie familiale et la défense de ses droits. C'est également trouver plus rapidement des interlocuteurs qui pourront répondre à toutes vos questions.

Anne-Laure Gac - Brest métropole océane

Franck Betermin - Brest métropole océane

Se déplacer

BREST : EN BUS ET EN TRAM

Bibus est le service de transport en commun de Brest métropole océane. Le site www.bibus.fr donne de nombreuses informations sur le réseau des bus et du tramway (lignes, horaires et tarifs) et propose des services en ligne tels que l'achat des titres de transport et la consultation d'un plan interactif.

Contact :
La boutique Bibus
33, avenue Clémenceau – Brest
02 98 80 30 30
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 18h

BONS PLANS

· *Il existe des formules « Bus + » qui associent l'abonnement Bibus à un autre abonnement de transport.*

***Vélocibus** est un système de location de vélos classique ou à assistance électrique pour 3, 6 ou 12 mois.*
Rendez-vous à la boutique Bibus pour souscrire votre contrat de location.

DE BREST À ...

· Comment préparer vos déplacements ?

→ Dans le Finistère

Le service Viaoo29 est dédié à la recherche d'itinéraires et d'horaires en ligne pour tous les modes de transport en commun du Finistère. Il vous permet de préparer vos déplacements en bus, car, train, avion et bateau pour les liaisons avec les îles.
Rendez-vous sur : www.viaoo29.fr
Si vous ne disposez pas de connexion à Internet, vous pouvez appeler la centrale de renseignements : 0 810 810 029 (prix d'un appel local).

→ En Bretagne

Le site www.breizhgo.com est le portail des transports collectifs en Bretagne. On y trouve les plans, horaires, temps de trajet, prévisions de trafic et les moyens d'accès pour les personnes en situation de handicap. Ces informations sont également disponibles en breton, anglais, espagnol et portugais !

· Quels moyens de transport choisir ?

→ En covoiturage

Vous pouvez voyager en voiture à moindre coût en utilisant la formule du covoiturage. Les avantages de ce service sont le partage des frais, la réduction de la pollution et la convivialité.
Le Conseil général du Finistère propose un site www.covoiturage-finistere.fr sur lequel vous pouvez déposer gratuitement une offre ou une demande de covoiturage. Des aires de covoiturage ont été aménagées sur l'ensemble du département.

Claude Carnot - Brest métropole océane

→ *En car*

Le réseau départemental Penn-ar-Bed : Tarifs d'un billet pour un aller simple valable sur tout le département :
- 2 € (tarif normal)
- 1,50 € (pour les moins de 25 ans)
- 0,75 € (pour les bénéficiaires des minimas sociaux)

La ligne Brest – Quimper est à 6 € aller et 3 € pour les moins de 25 ans le mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires.
L'été : mise en place du bus des plages. Pour 2 € l'aller simple, le billet unité Penn-ar-Bed vous donne accès au réseau Bibus pendant une heure ainsi qu'au réseau départemental.

Contact :
Gare routière – Place du 19e RI – Brest
0 810 810 029 – www.viaoo29.fr

→ *En train*

Sur le site www.ter-sncf.com (rubrique Région Bretagne), TER Bretagne, vous informe sur les tarifs, les horaires, le plan du réseau…

BONS PLANS

*· Le tarif samedi est un forfait journalier valable uniquement le samedi (tarif non valable les jours fériés), sur un trajet désigné : **12 € pour découvrir la Bretagne le samedi**. Il est valable uniquement sur les trains et cars TER de la Région Bretagne. Le tarif samedi est en vente au guichet des gares et boutiques de Bretagne. Il est non échangeable, non remboursable*

· Offre « festival » : Sur simple présentation d'un billet d'entrée au festival de votre choix, vous bénéficiez d'un billet aller-retour à 12 € en TER Bretagne

Benjamin Deroche - Brest métropole océane

BON À SAVOIR

Une navette relie plusieurs fois par jour l'aéroport Brest Bretagne à la station de tramway Porte de Guipavas.(Trajet 10 minutes environ). Renseignements sur : www.brest.aeroport.fr (Accueil › Accès et stationnement › Navette aéroport) ou la Boutique Bibus au 02 98 80 30 30

→ *En avion*

L'aéroport de Brest Bretagne propose des vols réguliers à destination de nombreuses villes françaises et européennes. Pour vous informer sur les vols au départ de Brest : www.brest.aeroport.fr

La vie familiale

La vie de couple (union libre, mariage ou Pacs) implique des droits et des devoirs qui varient en fonction de la nature de l'union. Dès la première naissance, le « couple » laisse la place à la « famille ». Vous pouvez alors, en fonction de votre situation, bénéficier des prestations de la Caf.

Pour en savoir plus :
www.service-public.fr (rubrique Famille)
www.caf.fr

• **Les modes de garde à Brest**

La Ville de Brest a recensé dans un guide les différents modes de garde à Brest (crèches, haltes garderie, assistantes maternelles). Plus d'infos : www.brest.fr (rubrique Jeunesse / Education › Petite enfance)

• **Vous rencontrez des difficultés dans votre vie familiale, avec vos enfants, des services peuvent vous aider :**

Parentel (Service écoute parents)
34 rue Colonel Fonferrier – Brest
02 98 43 21 21
www.parentel.org

Maison brestoise du couple et de la famille
6-8 rue de Vannes – Brest
02 98 47 26 26
contact@mbcf.fr
Permanences téléphoniques : lundi et mercredi 18h-19h30, mardi et jeudi 14h-17h et samedi 10h-12h
Entretiens sur rendez-vous (conseil conjugal, entretiens familiaux, médiation familiale).
www.mbcf.fr

www.infoparent29.fr
Lieu d'échange et d'information pour les questions qui ont trait à la famille, la parentalité et les liens entre générations.

Ivan Breton - Brest métropole océane

Les démarches administratives

LES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les démarches administratives sont facilitées grâce à Internet. Vous pouvez les effectuer depuis votre domicile, en remplissant un formulaire en ligne (par exemple pour un extrait d'acte de naissance) ou vous informer et imprimer les formulaires et constituer votre dossier administratif.
Pour vos démarches à Brest : www.brest.fr/guide-des-droits-et-demarches.html

Vous pouvez également vous rendre à la Mairie de Brest.

Contact :

Hôtel de Ville – 2, rue Frézier – Brest
www.brest.fr – 02 98 00 80 80
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h
Les mairies de quartier (Bellevue, Saint-Marc, Quatre-Moulins, Lambézellec, Europe et Saint- Pierre) sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

• Le recensement citoyen

Le recensement est un acte civique obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour qu'il soit effectif, vous devez vous rendre dans la mairie rattachée à votre lieu de domiciliation, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Sur place auront lieu les déclarations de votre état civil, de votre situation familiale, scolaire et/ou professionnelle.
Attention ! L'attestation de recensement qui vous sera remise doit être conservée précieusement car aucun duplicata ne vous sera délivré. Ce document est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (exemple le baccalauréat et le permis de conduire).

• **La Journée défense et citoyenneté**

Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site militaire, une journée défense et citoyenneté (JDC). Vous serez convoqué entre la date de votre recensement et votre 18e anniversaire. Cette journée aura lieu à proximité de votre domicile.

Elle se compose de :

- tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- présentation de la défense nationale
- sensibilisation au civisme sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français
- présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense, sécurité civile
- sensibilisation au secourisme
- information sur le don de sang, de gamètes ou d'organes, et sur la possibilité de s'inscrire au registre national des refus.

LE SAVEZ-VOUS ?

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée.
En aucune façon, votre employeur ne peut réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.
Après votre participation à la journée défense et citoyenneté, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales. Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/jdc

Défendre ses droits : où s'informer ?

Vous avez un litige lié à la consommation ? Avec une administration ? Un particulier ? Un employeur ? Pour obtenir les contacts locaux, consultez le site : www.ij-bretagne.com (Rubrique S'informer > Connaître ses droits).
Vous obtiendrez par exemple le contact du Médiateur de la République, des associations de consommateurs, etc.
Le site www.annuaires.justice.gouv.fr regroupe les structures qui peuvent vous aider, vous accompagner et vous orienter vers le réseau judiciaire de proximité.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

• **Avocats Brestois Conseils Défense Enfants (ABCDE) - Groupe de défense des mineurs du Barreau Brestois.**

Le groupe de défense des mineurs conseille et renseigne les jeunes mineurs sur leurs droits au quotidien (famille, assistance éducative, école, travail, émancipation, violence, etc.).
Les avocats reçoivent gratuitement les mineurs tous les mercredis (sauf juillet et août) de 15h à 16h30 et sans rendez-vous (entretiens anonymes et confidentiels)

Contact :

L'ordre des avocats – Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver (Cours d'Ajot) – Brest
02 98 44 31 84

• **Association avocats conseils des victimes**

Cette association a pour objectif d'aider les victimes en les informant sur leurs droits et en les orientant dans leurs démarches.
Un avocat du Barreau de Brest vous répond du lundi au jeudi de 17h à 19h au 06 83 06 56 68

• **Émergence : conseils juridiques pour les mineurs et jeunes adultes**

Ce dispositif permet aux jeunes d'obtenir des informations juridiques sur toutes les questions qu'ils se posent : mes parents divorcent, je suis victime de violences ou d'abus sexuel, que faire si je suis victime de racket ? etc.

Contact :

Émergence
56, rue Bruat – Brest – 02 98 33 83 83

• **Émergence : service d'aide aux victimes d'infractions pénales**

Ce service d'écoute, d'information et d'orientation, renseigne les victimes d'infractions pénales ou d'actes de délinquance sur leurs droits et le fonctionnement de l'institution judiciaire.

Deux permanences gratuites et confidentielles :

Émergence – 56, rue Bruat – Brest
02 98 33 83 83
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Bureau d'aide aux victimes au Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver – Brest – 02 98 33 83 83
Sans-rendez-vous : le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00

• **Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF)**

Le CIDFF a pour missions l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des femmes. L'association dispose d'un service juridique (droit de la famille, du travail, procédures, etc.), d'un bureau d'aide aux femmes victimes de violences, d'un service emploi, de groupes de parole, etc. Chaque service est gratuit, anonyme et confidentiel.

Contact :

CIDFF – 26, rue Fautras – Brest
02 98 44 97 47 – www.cidff29.infini.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

• **Association nationale pour la meilleure indemnisation des victimes d'accidents corporels (ANMIVAC)**

L'ANMIVAC informe et accompagne les victimes ayant subi des dommages corporels suite à un accident de la route, de la vie privée, d'une agression, d'une erreur médicale, d'une infection nosocomiale, d'un accident du travail. L'association conseille également lors des conflits avec les assurances.

Contact :

AMNIVAC – 4 rue André Messager
(centre social Kérédern)
02 98 64 99 83 ou 06 88 42 90 01
(téléphonez pour prendre rendez-vous)
anmivac.asso@wanadoo.fr
www.anmivac.com
Le mardi de 13h30 à 17h (toute l'année)

VOUS ÊTES VICTIME DE DISCRIMINATIONS

« Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. ».

Contacter le Défenseur des droits délégué dans le Finistère

Deux permanences sur Brest :

- Le jeudi matin sur rendez-vous
au Point d'information médiation multiservices
Mairie de quartier de l'Europe
31 rue Saint-Jacques – Brest
02 98 41 00 66
- Le mercredi matin sur rendez-vous
à la Sous-préfecture
3 rue Parmentier – Brest
02 98 00 97 05
3 rue Parmentier – Brest
02 98 00 97 05
Pour en savoir plus :
www.defenseurdesdroits.fr

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES

Que faire quand on est victime de violences (agressions physiques ou verbales, atteintes à la personne, vols) ? En parler et porter plainte auprès de la police.

Des contacts pour vous aider

- **Allo enfance en danger** : 119
www.allo119.gouv.fr
- **Jeunes violences écoute** : 0808 807 700
(appel gratuit d'un poste fixe et portable)
De 10h à 22h, tous les jours sauf les jours fériés
www.jeunesviolenceecoute.fr (violences scolaires, injures, racket…)
- **Violences faites aux femmes** : 3919
(appel gratuit d'un téléphone fixe)
Écoute, information et orientation
Du lundi au samedi, de 9h à 22h
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
(Violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail).

BON À SAVOIR

L'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle vous permet, si vous avez de faibles revenus, de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale par l'état des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, d'expertise, etc.). Sont dispensés de justifier leurs ressources les bénéficiaires du fonds national de solidarité et de l'allocation temporaire d'attente, les victimes de crimes (tentatives de meurtres, viol, etc.).

Contact pour adresser une demande :

Bureau d'aide juridique du Tribunal de grande instance
32, rue Denver – Brest
02 98 33 78 00

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE EN BRETAGNE

EESAB

BREST LORIENT QUIMPER RENNES

L'École européenne supérieure d'art de Bretagne délivre des diplômes nationaux (3 à 5 ans d'études post-bac) en art, design et communication visuelle

www.eesab.fr

8 Vie Citoyenne

Être un citoyen actif, c'est s'impliquer, réfléchir, prendre position, défendre ses droits en s'investissant en tant que bénévole, volontaire ou militant.

Sébastien Durand - Brest métropole océane

Sébastien Durand - Brest métropole océane

S'engager : être un citoyen actif

Vous pouvez vous engager au quotidien, en donnant votre sang, en triant vos déchets...s'engager c'est aussi s'impliquer dans la vie de la cité en faisant du bénévolat, en rejoignant ou en créant une association, en réalisant des projets de solidarité de proximité, en participant à un journal local.

S'ENGAGER AU QUOTIDIEN

Être un citoyen actif, c'est s'engager au quotidien en triant ses déchets par exemple, en recyclant des objets, en donnant son sang

• Le don du sang

Les dons de sang permettent à l'EFS de mettre à disposition des produits sanguins pour soigner près de 34 000 malades en Bretagne chaque année. Donner est essentiel : 650 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les malades en Bretagne.
Toute personne est la bienvenue au don sous réserve des contraintes liées à la sécurité des donneurs et des patients. C'est pourquoi, avant chaque don, un entretien confidentiel est réalisé par un médecin de l'EFS.

Pour donner son sang, il faut : être âgé de 18 à 70 ans révolus, être en bonne santé et répondre aux conditions d'aptitude au don, se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.
Donner son sang, c'est possible tous les jours à Brest !

Contact :

La Maison du don de Brest
46, rue Félix Le Dantec - Brest
02 98 44 50 77
Accueil des donneurs de sang tous les jours sans rendez-vous :
du lundi au jeudi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 16h15,
le vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30,
Pour prendre rendez-vous à d'autres créneaux horaires du lundi au samedi
02 98 44 50 77 ou
bretagne@efs.sante.fr.
Plus d'infos sur www.dondusang.net

• Le don d'organes

En donnant leur consentement, les donneurs d'organes affirment à leur décès vouloir porter secours à toutes personnes nécessitant un greffon. Affirmez votre position en portant sur vous une carte de donneur.
Donner ses organes, c'est vouloir sans condition ni arrière-pensée, aider d'autres humains dans la détresse, sans se préoccuper de leur appartenance sociale, de leur style de vie, de leur origine ethnique ou de leurs opinions. Par ailleurs, il est également possible qu'une personne vivante fasse don d'un organe.
Pour en savoir plus : www.france-adot.org

Contact :

ADOT 29
CHU Morvan – Bâtiment 1
2 avenue Foch – Brest
02 98 63 99 17 – 06 86 23 42 99

• Trier, recycler ses déchets, c'est s'engager pour l'environnement

Trier ses déchets pour en permettre le recyclage est aussi une façon de participer et de s'engager pour l'environnement. Il existe des procédures de tri et de collecte.

Vous pouvez sur le site www.brest.fr (rubrique écologie urbaine > déchets) vous informer sur la gestion des déchets à l'échelle de Brest Métropole Océane.

Vous pourrez :

• Télécharger le guide de la réduction des déchets pour les particuliers
• Consulter le mémo-tri pour les particuliers
• Consulter la carte des points d'apport volontaire (verre, papier, plastique)
• Connaître les permanences de la recyclerie mobile pour déposer des objets inutiles à son propriétaire et pouvant rendre service à d'autres.

S'ENGAGER DANS LA VIE ASSOCIATIVE

Plus de 1350 associations sont aujourd'hui recensées sur la ville et participent activement à la vie locale. Le service action associative et jeunesse vous informe sur la richesse du tissu associatif local : quelles activités proposent ces associations et/ou comment m'engager comme bénévole au sein d'une association ? Il peut aussi vous aider à créer votre association en fonction de vos projets et vous proposer des formations adaptées.

Pierrick Ségalen - Brest métropole océane

Contact :

Mairie de Brest - 7e étage
Service vie associative et jeunesse
2, rue Frézier - Brest
02 98 00 82 18 ou 02 98 00 87 86
www.brest.fr (Rubrique solidarité/proximité > vie associative, formation, subventions > consultez l'annuaire des associations)

• **France Bénévolat** a pour vocation de vous accueillir et vous aider à trouver une association qui correspond à vos centres d'intérêt.

Contact :

France Bénévolat - Centre de Brest
1 rue de l'Harteloire - Brest
02 98 43 06 62
www.francebenevolat.org
Permanences : mardi de 14h à 16h30 et le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

• **Les associations étudiantes**
Pour accéder à la liste des associations étudiantes, connectez-vous sur le site de l'UBO : www.univ-brest.fr (rubrique vie du campus > Associations étudiantes).
Pour trouver les coordonnées et informations sur les associations étudiantes des écoles d'enseignement supérieur, il faut vous rendre sur le site Internet de ces écoles.

Julien Ogor - Brest métropole océane

Pour aller plus loin dans votre engagement, pensez au volontariat de service civique. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée déterminée (de 6 à 12 mois) dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.
Les missions s'articulent autour de grandes thématiques qui vous permettront d'exprimer pleinement vos atouts et de vous épanouir : la solidarité, l'environnement, la culture et le sport, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence en cas de crise, la santé et enfin la citoyenneté.
Pour en savoir plus :
www.service-civique.gouv.fr

Vous souhaitez effectuer un volontariat à l'étranger, (SVE, VSI, etc.) consultez le site www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger > Volontariat / Solidarité)

S'ENGAGER POUR DÉFENDRE SES DROITS, SES INTÉRÊTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Si vous êtes lycéen ou étudiant, des organisations de jeunes portent vos revendications auprès des personnels de direction de votre établissement et des acteurs de l'éducation.

Ces organisations agissent en défense des intérêts de la jeunesse dans le secondaire et le supérieur.

• Les organisations représentatives lycéennes

Pour comprendre vos instances de la vie lycéenne, connaître vos droits et devoirs, vous informer sur les actualités et initiatives lycéennes, etc. Un site indispensable vous est consacré, il vous donne les clés et les conseils pour faciliter votre engagement dans la vie lycéenne et mener à bien vos actions :
www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

Une organisation lycéenne est un regroupement de lycéens militants qui a pour but de porter des revendications, de défendre et représenter les lycéens.

Pour connaître les contacts locaux, renseignez-vous auprès des fédérations nationales. *(Source Cidj)*

Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)
www.fidl.org - info@fidl.org

Union nationale lycéenne (UNL)
www.unl-fr.org – contact@unl-fr.org

Syndicat Général des lycéens (SGL)
www.sgl-fr.org – contact@sgl-fr.org

• Les organisations représentatives étudiantes

La Fédé B – www.fedeb.net
contact@fedeb.net

Union nationale des étudiants de France (UNEF) – www.unef.fr
unef.brest@gmail.com

Confédération étudiante (Cé)
www.confederation-etudiante.org
contact@confederation-etudiante.org

Fédération SUD étudiant
www.solidaires-etudiant.org
contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Union nationale inter-universitaire (UNI)
www.uni.asso.fr
brest@uni.asso.fr

• Les organisations syndicales professionnelles

Les syndicats assurent la défense des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise.
Pour en savoir plus, contactez les syndicats (cf. coordonnées chapitre 4, page 33)

PARTICIPER À LA VIE DE LA CITÉ

• Voter : un droit, un devoir

Pour les élections nationales, locales, européennes ou professionnelles, vous avez de multiples occasions d'exercer votre droit de vote.
Pour pouvoir voter, vous devez être majeur, de nationalité française et jouir de vos droits politiques et civiques (ne pas avoir subi de condamnation pénale par exemple).
Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez présenter en mairie une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ex : quittance de loyer, dernière facture EDF, etc.). Si vous venez de vous installer à Brest ou que vous êtes citoyen de l'Union européenne, vous devez procéder à une inscription en mairie.

Attention ! Pensez à signaler tout changement d'adresse avant la fin décembre pour pouvoir voter l'année suivante dans votre nouveau bureau de vote.

BON À SAVOIR

À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Contact :

Service Élections-Recensement
Hôtel de Ville - 2, rue Frézier - Brest
02 98 00 84 57
www.brest.fr (rubrique territoire / compétences > administration et organisation > les élections).

• Se faire élire

Envie de devenir candidat ? Pour cela, il faut :
• être âgé de 18 ans révolus le jour de l'élection
• disposer du droit de vote
• être domicilié dans la commune (ou région, département) ou y être inscrit au rôle d'une des contributions directes (impôts...)
• être français ou membre d'un pays de l'Union européenne
• vérifier qu'on ne rentre pas dans le cadre de certaines inéligibilités (par exemple, certains agents de l'État ou fonctionnaires travaillant en lien étroit avec la commune).

Pour en savoir plus : www.vie-publique.fr (rubrique découverte des institutions > le citoyen dans la cité > la participation > Etre élu).

Anne-Laure Gac - Brest métropole océane

S'engager dans la réalisation de son projet

Vous souhaitez réaliser votre propre projet. Au départ de tout projet, il y a une idée, vous trouverez dans cette rubrique, des structures qui vous accompagneront pour passer de l'idée au projet et dans vos démarches.

POUR VOUS ACCUEILLIR ET VOUS ACCOMPAGNER

• Le Bureau information jeunesse (BIJ)

Vous trouverez au BIJ des outils indispensables pour construire votre projet : la méthodologie de projet, la recherche de financement, etc.

BIJ – 4 rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08

BON À SAVOIR

Vous souhaitez montrer votre projet, le BIJ dispose d'un espace pouvant accueillir vos expositions photos et vidéos.

• La Coordination jeunesse de la Ville de Brest

Ce service accompagne les jeunes brestois de 15 à 30 ans dans leur projet et soutient leurs initiatives qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires ou scientifiques.

Contact :

Mairie centrale – Nathalie Le Guen
nathalie.le-guen@mairie-brest.fr
02 98 00 82 18
Bellevue - Mohammed Moufid
mohammed.moufid@mairie-brest.fr
06 84 82 09 38
Rive Droite – Sylvain Aubrée
sylvain.aubree@mairie-brest.fr
06 73 98 24 70
Lambézellec/Kerédern/Kerinou
Isabelle Meyer
isabelle.meyer@mairie-brest.fr
06 84 82 10 26
Europe/Saint-Marc – Khaled El Fakir
khaled.el-fakir@mairie-brest.fr
06 83 71 61 85

BON À SAVOIR

Chaque année, le festival « Pleins feux ! » organisé par la ville dans le cadre du soutien aux initiatives des jeunes, permet aux jeunes de présenter devant un public leur projet. C'est un temps fort où les jeunes peuvent montrer leur projet via des expositions photos, des concerts, des films, des spectacles de danse ou d'autres réalisations.

• La Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA)

La MAIA et ses correspondants proposent un service gratuit aux bénévoles et responsables associatifs afin de mieux informer et conseiller les associations en

mettant à leur disposition une aide et des outils techniques.

Contact :

MAIA – Marie-Hélène Kérisit (Quimper)
Direction départementale de la cohésion sociale du Finistère (DDCS)
02 98 64 99 28
marie-helene.kerisit@finistere.gouv.fr

MAIA – correspondants brestois
Service action associative et jeunesse
Mairie de Brest (7e étage)
Sylvie SOVRANO – 02 98 00 87 35
Sylvie.sovrano@mairie-brest.fr
Evelyne Le Duff – 02 98 00 87 85
evelyne.le-duff@mairie-brest.fr
Éric Gourmelen – 02 98 00 82 17
eric.gourmelen@mairie-brest.fr

LES AIDES LOCALES OU DÉPARTEMENTALES

La liste qui suit n'est pas exhaustive. Pour connaître l'ensemble des aides aux projets, n'hésitez pas à venir au BIJ où vous trouverez un dossier complet sur les financements possibles à l'échelle régionale et nationale.

• Les dispositifs d'aides aux projets de la Ville de Brest

→ Coup de pouce

Ce dispositif d'aide encourage les projets des jeunes brestois de 15 à 30 ans et soutient des initiatives culturelles, sportives, humanitaires ou scientifiques, que les projets soient individuels ou collectifs. Le montant des bourses allouées par la ville de Brest est de 800 € et ne peut excéder 50 % du budget du projet.

→ Le Fonds local d'initiatives jeunes (FLIJ)

Cette aide est destiné à favoriser l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans, résidant sur Brest.
Tous types de projets peuvent être soutenus : loisirs individuels ou collectifs, projets de vacances et de découvertes, etc. La demande doit être accompagnée et présentée par un professionnel : Mission locale, animateur, éducateur ou référent jeunesse…

Contact :

Mairie centrale – Nathalie Le Guen
nathalie.le-guen@mairie-brest.fr
02 98 00 82 18

Bellevue - Mohammed Moufid
mohammed.moufid@mairie-brest.fr
06 84 82 09 38

Rive Droite – Sylvain Aubrée
sylvain.aubree@mairie-brest.fr
06 73 98 24 70

Lambézellec / Kerédern / Kerinou
Isabelle Meyer
isabelle.meyer@mairie-brest.fr
06 84 82 10 26

Europe / Saint-Marc – Khaled El Fakir
khaled.el-fakir@mairie-brest.fr
06 83 71 61 85

• On s'lance

Ce dispositif financé par la CAF permet aux jeunes de 11 à 17 ans du Finistère de réaliser des projets culturels, sportifs, etc. (monter une pièce de théâtre, créer une émission de radio, réaliser un film, protéger l'environnement, etc.). Les jeunes doivent être acteurs de leur projet (le financeur y sera très attentif). Les jeunes peuvent se faire accompagner par un adulte ou un animateur local (liste sur la page Facebook «on s'lance»)
Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidature : www.brest.caf.fr

Franck Betermin - Brest métropole océane

• **Fonds départementale d'aide aux initiatives jeunes - FDAIJ)**

Dispositif départemental qui a pour objet de favoriser les initiatives des jeunes de 16 à 28 ans dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Projets individuels ou collectifs. Aide financière de 153 € à 1530 €.

Contact :

Conseil général du Finistère
Pôle sports et jeunesse
32, boulevard Dupleix - 29000 Quimper
02 98 76 64 79
veronique.froute@cg29.fr
02 98 76 20 82
florence.bernard@cg29.fr

• **Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Ce fonds permet de financer des projets d'associations étudiantes de l'université dans des domaines variés : projets humanitaires, activités culturelles ou sportives, animation du campus...

Contact :

Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Présidence - Service scolarité centrale
3, rue des Archives - Brest
02 98 01 60 32 ou 02 98 01 69 43

• **Le dispositif « Culture-actions » du CROUS**

Il vise à financer des projets étudiants : création, animation, aménagement de cadre de vie, aventure, solidarité internationale, par l'attribution d'une subvention spécifique. Le projet peut être réalisé par un étudiant seul, un groupe d'étudiants, ou une association étudiante. Le projet doit être co-financé et accompagné d'un budget détaillé et rigoureux. Le montant des aides est fixé par la commission (elle se réunit 4 fois par an), en fonction de l'intérêt du projet et surtout de ses retombées pour les étudiants. Attention : ce dispositif ne finance pas les projets tutorés.

Prenez contact avec le délégué « Culture-actions » qui vous aidera à constituer votre dossier.

Contact :

CLOUS – Service culturel
2, avenue Le Gorgeu – Brest
02 98 03 86 28

CAMPING PEN BELLEC**
TELGRUC-SUR-MER

Accès direct
à la plage !

PLAGE DE TREZ BELLEC
29560 TELGRUC-SUR-MER

06 16 55 03 49

camping-penbellec@orange.fr
www.camping-telgruc.fr

MULTIPLEXE
Liberté
15 CINEMAS NUMERIQUE 3D

www.multiplexeliberte.fr

www.facebook/cinemaliberte.com

9 Loisirs

De nombreuses associations culturelles, sportives, de loisirs contribuent à faire de Brest une ville dynamique. Vous trouverez dans ce chapitre, toutes les informations sur les concerts, les activités et les évènements qui ont lieu à Brest et qui font de cette ville une métropole vivante et riche.

Pierrick Segalen - Brest métropole océan

Sortir à Brest

Un site incontournable :
www.brest.fr (rubrique agenda)

• Pour avoir régulièrement des informations sur les spectacles, concerts, pièces de théâtre, les arts de la rue etc. :

➔ *Consultez les sites*

www.brest.maville.com (rubrique Sorties) et www.letelegramme.com (rubrique Loisirs) ainsi que les hebdomadaires gratuits www.septjoursabrest.fr (rubrique Sortir à Brest) et www.cotebrest.fr (rubrique sortir). Des informations sur les spectacles et les sorties annoncés sont également affichées au BIJ.

– N'oubliez pas le mensuel gratuit le Ty Zicos : www.tyzicos.com (disponible au BIJ, dans certains bars ou dans les magasins culturels) et enfin www.infoconcert.com

BON À SAVOIR

Pour une vie nocturne de qualité à Brest
Plusieurs bars, discothèques, restaurants et établissements de loisirs brestois ont signé la Charte de la Vie Nocturne élaborée à l'initiative de la Ville de Brest avec ses partenaires : Préfecture, CCI, représentants des professionnels.
Ces établissements repérables par le label s'engagent dans différents domaines : sécurité routière, réduction des nuisances sonores, lutte contre les discriminations...

➔ Consultez également les sites Internet des salles et associations culturelles, vous y trouverez leur programmation.
À titre d'exemples : La Carène, le Fourneau, la Maison du théâtre, l'espace Vauban, le Quartz, la salle Mac Orlan, Brest Aréna, l'espace Avel Vor à Plougastel-Daoulas, l'Alizé à Guipavas, etc.

Plus d'infos sur : www.brest.fr/culture.html

Culture et sport en fête : les temps forts

La liste des événements qui va suivre est non exhaustive . De nombreuses autres manifestations rythment une année à Brest. Pour en savoir plus : www.brest.fr

• Les Pétarades (avril)

Premier festival étudiant gratuit, « les Pétarades » est un rendez-vous incontournable pour les jeunes brestois. Rendez-vous sur le Campus de l'UBO pour découvrir les trois scènes : une scène concert, les « pétarinettes », scène jeunes talents pour les vainqueurs du tremplin musical de l'Ouest organisé par la Fédé B et une scène électro. Le jumelage à l'international du festival permet de découvrir de jeunes talents européens. Pour en savoir plus : www.lespetarades.org

• Fête de la mer et du nautisme (mai)

La Fête de la Mer et du Nautisme est l'occasion pour tous de découvrir différentes activités nautiques : voile légère, kayak, stand up paddle, baptêmes de plongée en bassin, balades à la voile ou au moteur, dériveur et catamaran, aviron de mer, etc.

Simon Cohen - Brest métropole océane

• **Fête de la musique (juin)**

Le 21 juin est tous les ans le rendez-vous des amateurs et professionnels de la musique. À cette occasion, des scènes sont installées aux quatre coins de la ville pour le plus grand plaisir des visiteurs qui peuvent écouter différents styles musicaux.
Pour en savoir plus : contactez le service culture-animation de la mairie de Brest au 02 98 00 80 80

• **Cinéma en plein air**
Passeurs d'images (été)

Chaque été, le dispositif Passeurs d'images propose des séances de cinéma en plein air sur écran géant, gratuites et pour tous, en centre ville et dans les différents quartiers brestois. Chaque séance commence à la tombée de la nuit et des animations sont proposées en amont de la projection.

• **Les Jeudis du port (été)**

Le rendez-vous incontournable de l'été à Brest pour petits et grands. Au programme : des concerts de rock, de jazz, de musique traditionnelle, de chanson ou de musique classique ainsi que des spectacles de rue.

• **Les Vendredis du sport (été)**

Pendant les deux mois d'été, la plage du Moulin-Blanc est investie par les Vendredis du sport. Venez découvrir et vous ini-

Mathieu Le Gall - Brest métropole océane

tier gratuitement à plus de 20 disciplines sportives aussi bien terrestres que nautiques (kayak, aviron, badminton, tir à l'arc, aikido, etc.) sur la plage du Moulin-Blanc.

• Les Journées européennes du patrimoine (septembre)

Tous les ans, le troisième week-end de septembre, les Brestois peuvent visiter les musées, la cinémathèque de Bretagne, la base navale, le château, réaliser des randonnées urbaines et découvrir d'autres lieux, gratuitement pendant ces deux jours.

• La Foire Saint-Michel

Chaque dernier week-end de septembre, le grand déballage de la Saint-Michel anime les rues brestoises.
Pendant près d'une semaine, les commerçants de Brest sont invités à déballer gratuitement devant leur magasin, dans tous les quartiers, et quelle que soit leur zone d'activité.
La Saint-Michel, c'est aussi l'occasion pour les particuliers de vider leur grenier à des emplacements qui leur sont exclusivement réservés. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit juste d'arriver tôt !

• L'accueil des étudiants

Il s'articule autour de plusieurs événements afin de faire découvrir Brest. Au programme, découverte de la ville, accueil des étudiants étrangers, le festival Bars'n Brest (festival dédié à la nouvelle scène musicale brestoise) et la Déambule nocturne (propositions artistiques et musicales parfois insolites) sont les rendez-vous incontournables de la rentrée universitaire.

Les activités de A à Z

LES LOISIRS

• De l'accordéon au yoga en passant par la danse, etc.

Une plaquette recense toutes les activités socioculturelles mises en place par les maisons pour tous, centres sociaux et patronages laïques. Elle est disponible dans toutes les mairies de quartiers, au BIJ ou en téléchargement sur le site de la mairie de Brest : www.brest.fr (Accueil › Jeunesse / Education › Enfance › Les équipements de quartier).

• Les bibliothèques

Les bibliothèques brestoises disposent d'un site web http://biblio.brest.fr très complet, qui vous présente les services : les lieux, les horaires, les abonnements et les tarifs (gratuit pour les moins de 25 ans, etc.) et vous permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne.

Ivan Breton - Brest métropole océane

• Les loisirs à l'université

Le service culturel de l'UBO développe des activités artistiques sous forme de stages, d'ateliers, de spectacles, de concerts et d'expositions pour rendre les étudiants acteurs de la vie culturelle. Il propose à ses adhérents tout au long de l'année un choix de spectacles et de concerts à des tarifs très avantageux.

Contact :

Service culturel de l'UBO
(au rez-de-chaussée du RU Armen)
2 bis, avenue le Gorgeu – Brest
02 98 01 63 67
Du lundi au vendredi en continu de 10h à 17h. Permanence salle A323 de la fac Ségalen le mercredi de 10h à 17h
www.univ-brest.fr/serviceculturel

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

• Les clubs sportifs

→ *L'annuaire des associations de la ville de Brest :* que vous souhaitiez pratiquer un sport collectif, de la gymnastique, de l'escalade ou encore de la plongée... consulter les coordonnées des clubs sur : www.brest.fr (Accueil › Sports / Nautisme › Offres sportives › Associations sportives)

→ *L'annuaire de l'Office des sports :* pour connaître la liste des clubs sportifs y étant affiliés : de l'aérobic en passant par le foot, le yoga, etc. Cet annuaire est disponible au BIJ ainsi que dans les mairies brestoises à partir du mois de septembre. www.brest-officedessportsbrest.fr (rubrique recherche et annuaire).

• Les parcours et équipements sportifs

Pour connaître les équipements sportifs, les parcours sportifs, les circuits de randonnée de Brest, consultez :
www.brest.fr (Accueil › Sports / Nautisme › Parcours et équipements sportifs)

• Les piscines

Pour la détente ou pour le sport, les cinq piscines communautaires brestoises vous accueillent.

Pour vous informer sur les lieux et horaires des piscines à Brest, consultez www.brest.fr (Accueil > Sports / Nautisme > Parcours et équipements sportifs > Les piscines de Brest) ou au 02 98 33 21 90, le répondeur vocal vous mettra en liaison avec la piscine concernée.

• La patinoire Rïnkla Stadium

Retrouvez les informations pratiques, tarifs, horaires, animations et évènements sur le site de la patinoire :
www.rinkla-stadium.com

Contact :

Patinoire de Brest
Place Napoléon III
02 98 03 01 30

• Nautisme

En loisir ou en compétition, venez découvrir et pratiquer différentes activités nautiques (Optimist, catamaran , planche à voile, canöé kayak, sports sous-marins et sports de glisse) sur de nombreux sites et plans d'eau : la rade de Brest, les rives de la Penfeld, le spot du Petit Minou, le parc marin d'Iroise, etc.
Plus d'informations sur www.brest.fr
(Accueil > Sports/Nautisme > Nautisme)

Contact :

Service de Nautisme
de Brest Métropole Océane
Port du Moulin-Blanc – Brest
02 98 34 64 64
centre-nautique@brest-metropole-oceane.fr

Pour plus d'infos sur les activités nautiques et leur localisation dans le Finistère, consultez :
www.nautisme-finistere.com

Guillaume Team - Brest métropole océane

• Le sport à la fac

Le SUAPS – Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives – propose plus de 40 activités physiques et sportives, allant de l'initiation au perfectionnement : aïkido, aquagym, arts du cirque, badminton en passant par le kayak, le kitesurf, la musculation et la voile. Ces activités s'adressent à tous les étudiants de l'UBO qui ont payé leur cotisation sport au moment de leur inscription.
Pour connaître la liste des sports pratiqués à l'UBO et le calendrier des activités, consultez le site :
www.univ-brest.fr/suaps

Contact :

SUAPS – Campus brestois
4, rue du Bouguen – Brest
02 98 01 64 16

LE SAVEZ-VOUS ?

Vous êtes sportif ou vous voulez pratiquer une activité physique, le centre de médecine du sport vous accueille gratuitement sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 12 et de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Centre de médecine du sport
26 rue Camille Desmoulins – Brest
02 98 33 53 40

CROZON
funPARK
NOUVEAUTÉ 2014
3 NOUVEAUX PARCOURS ACCROBRANCHE
6 Parcours accrobranche
Paintball
Tél. 06 62 21 85 30
www.funpark-crozon.fr

Brest / Landerneau / Crozon
PAINTBALL Fun Gun
3 sites sur le Finistère :
> Brest
> Landerneau
> Crozon
LE SPÉCIALISTE DU PAINTBALL À BREST
VENTE & LOCATION DE MATOS
INDOOR OUTDOOR
57 rue Romain Desfossés 29200 Brest - Tél. 02 98 42 34 76
www.fungun-paintball.com

LASER GAME
51, rue Yves Collet - BREST
Incontournable à Brest, le Laser Game attire depuis 8 ans petits et grands dans un univers futuriste et convivial. Entres amis ou en famille, en équipes ou en mode individuel, vous aurez 20 minutes pour désactiver le plus grand nombre d'adversaires possible. Réservation indispensable au 02 98 800 000 ou sur www.lasergame-brest.com
Amusez vous bien !

iréo
la dynamique de formation
L'agriculture bretonne recrute ! Une formation validée, des emplois proposés !
iréo de Lesneven MFR,
route de Plouider 29260 LESNEVEN
02 98 83 33 08 www.ireo.org
Établissement privé sous contrat Ministère de l'Agriculture
MFR

10 International

En fonction de votre parcours et de votre objectif professionnel, une expérience à l'étranger peut s'avérer un atout majeur. Cela peut vous permettre d'évoluer personnellement, de mettre en pratique vos connaissances, d'être davantage ouvert au monde...
Avant d'entamer toute démarche, prenez connaissance des différentes possibilités qui existent, des aides auxquelles vous pouvez prétendre et des organismes de référence. Il vous faudra ensuite déterminer ce qui vous convient le mieux en fonction de votre objectif (améliorer votre niveau d'anglais, par exemple).

Sylvain Aubrée - Ville de Brest

Sylvain Aubrée - Ville de Brest

Partir à l'étranger

Vous souhaitez partir à l'étranger pour acquérir de nouvelles compétences, améliorer votre niveau en langue ou encore pour découvrir une nouvelle culture ? De nombreuses opportunités s'offrent à vous, en voici un petit aperçu.

BÉNÉVOLAT / VOLONTARIAT

Le bénévolat et le volontariat sont deux notions différentes en français. Le bénévole s'investit ponctuellement et n'est pas rémunéré. Le volontaire quand à lui s'engage par contrat sur une durée déterminée et reçoit une indemnité. Il bénéficie d'un statut qui lui est propre.

Attention : le terme anglais *volunteering* regroupe ces deux notions.

• Le Service volontaire européen (SVE)

(Source : www.erasmusplus-jeunesse.fr)

Le Service volontaire européen ou SVE est ouvert à tous les jeunes de 18 à 30 ans sans condition de diplôme ou de niveau de langue étrangère. Il dure entre 2 et 12 mois mais la majorité des volontariats dure entre 8 et 12 mois.

→ Avec quel objectif ?

S'investir dans des activités utiles pour la communauté d'accueil.
Les thèmes des missions proposées sont variés : art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe, etc.

→ Quelle prise en charge financière ?

Une subvention européenne couvre vos frais d'hébergement , de nourriture, votre

argent de poche mensuel, le tutorat, les cours de langue du pays d'accueil et 90% de votre voyage aller-retour.

→ *Comment partir ?*

Il vous faut avant tout prendre contact avec une structure d'envoi **9 mois environ avant la date de départ souhaitée**.

Le BIJ de Brest est une structure d'envoi pour les jeunes du Finistère nord qui y vivent et/ou qui y font leurs études. Si vous n'entrez pas dans ces critères, consultez la carte des organismes d'envoi nationaux ou bretons disponible sur le site de Erasmus+.

Pour en savoir plus : www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger >Volontariat/Solidarité >Service Volontaire Européen (SVE) > SVE Mode d'emploi à Brest).

• **Le Service civique à l'international**

(Source : www.service-civique.gouv.fr)

C'est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois destinés aux jeunes Français ou européens de 16 à 25 ans. Il n'y a aucune condition de diplôme.

→ *Pourquoi effectuer un service civique ?*

Il vous offre l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, toute mission est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition du projet professionnel.

→ *Que fait le volontaire ?*

Il accomplit une mission d'intérêt général à l'étranger auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale dans le cadre d'un projet de coopération décentralisé.

→ *Quelle prise en charge financière ?*

En tant que volontaire, vous recevrez une indemnité prise en charge par l'État, et bénéficierez d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil.

→ *Comment partir ?*

Pour connaître les missions proposées et obtenir plus d'information, consultez le site www.service-civique.gouv.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe d'autres formes de volontariat comme le VIE/VIA, pour en savoir plus : www.bij-brest.org (rubrique > Partir à l'étranger > Volontariat/Solidarité)

LES FORMULES « DONNANT-DONNANT »

(Source : www.wwoofinternational.org)

• **Le WWOOFING**

→ *Qu'est-ce que le WWOOFing ?*

WWOOF vient de l'anglais *World-Wide Opportunities on Organic Farms*, ce qui se traduit en français par Opportunités dans les fermes bio du monde entier.
On appelle WWOOFing le fait de proposer son aide à un agriculteur/éleveur biologique en échange du gîte et du couvert. Par ce biais-là, vous partagerez son quotidien et apprendrez les divers aspects de l'agriculture biologique, de la biodynamique et de la permaculture.
Attention, vous devez avoir 18 ans révolus pour pouvoir faire du WWOOFing.

→ *Le WWOOFing est-il rémunéré ?*

En tant que volontaire ou WWOOFer, vous n'êtes pas rémunéré. Votre hôte

vous offre nourriture et hébergement, en contrepartie vous participez aux tâches liées au fonctionnement de la ferme comme le jardinage, le maraîchage et les travaux agricoles dans la mesure de vos capacités.

➔ *Comment devenir WWOOFer ?*

Rien de plus simple pour devenir un WWOOFer : il suffit d'adhérer à l'association WWOOF du pays concerné lorsque ce dernier dispose d'une association nationale. Cela sous-entend d'avoir choisi au préalable une destination précise. Sur www.wwoofinternational.org vous trouverez les organisations WWOOF réparties par région ou par pays. Pour les pays n'ayant pas d'organisation nationale, vous devez aller sur le site de l'association WWOOF Independent : www.wwoofindependents.org
Vous devrez également y adhérer pour accéder aux offres de tous les pays « indépendants ».

➔ *Combien coûtent l'adhésion et le livret (qui recense la liste des hôtes du pays choisi) ?*

Entre le livret et l'adhésion qui est valable un an, cela vous coûtera entre 20 et 45 €.

➔ *Quel type d'activité pourrez-vous pratiquer ?*

Le réseau WWoof recense des hôtes dans tous les domaines : maraîchage, horticulture, apiculture… mais aussi des hôtes qui fabriquent du pain bio, des sirops, des conserves, des huiles essentielles… Certains proposent même des activités artistiques, sportives… (les membres ont accès à un moteur de recherche par activités, par régions… etc.).

Pour en savoir plus :

- www.bij-brest.org (Rubrique › Partir à l'étranger › Volontariat/Solidarité › WWOOFing)
- www.wwoofinternational.org/

• **HelpX**

C'est un réseau en ligne d'hôtes variés (fermes organiques et non-organiques, particuliers, ranchs, lodges, B&B, auberges, auberges de jeunesse, voiliers, etc) qui invitent des personnes à venir les aider à court terme en échange du gîte et du couvert.

BON À SAVOIR

Vous devez impérativement avoir 18 ans révolus pour pouvoir devenir membre de ce réseau.

➔ *Temps de travail journalier attendu par l'hôte HELP X :*

Habituellement la durée de travail en moyenne 4 à 6 heures par jour en échange du gîte et du couvert.
Attention : Ceci est toutefois sujet à une infinité de variations : certains hôtes demanderont seulement 2 heures de travail par jour en échange du gîte, mais il sera de la responsabilité de la personne reçue d'acheter et préparer sa propre nourriture.

➔ *Les horaires varient selon le type de travail effectué, de logement et de repas fournis, etc.*

Chaque hôte fonctionne à sa manière, vous devez contacter votre hôte avant votre arrivée. La plupart du temps le wwoofer habite avec la famille et aide aux tâches de la vie quotidienne. Le succès de l'opération dépend donc avant tout de la coopération mutuelle des deux parties.

Sylvain Aubrée - Ville de Brest

→ *Quels pays font partie du réseau ?*

Il existe différents réseaux : Australie, Nouvelle Zélande, Europe, USA, Canada, International (pour les autres parties du monde).

→ *Comment devenir volontaire ?*

Les personnes (helpers) qui désirent devenir membres de ce réseau doivent s'inscrire sur le site d'HelpX : www.helpx.net/memberterms.asp

→ *Inscription gratuite ou premium ?*

• L'inscription gratuite vous donne un accès limité aux annonces des hôtes et leurs contacts ne seront pas visibles. Par contre, cela vous permet de prendre connaissance des offres diffusées sur ce réseau.

• L'inscription Premium est valable 2 ans et coûte la somme symbolique de 15 €. Elle inclut de nombreux bonus, tels que la possibilité de contacter tous les hôtes, de lire toutes les critiques laissées aux hôtes par les personnes qu'ils/elles ont reçues, et ainsi de suite.

Consultez le site pour chercher un hôte et une fois trouvé, le contacter directement pour organiser votre séjour.

Pour en savoir plus :

- www.bij-brest.org (Rubrique > Partir à l'étranger > Volontariat/Solidarité > HelpX)
- www.helpx.net/index_french.asp

UN STATUT INTÉRESSANT POUR LES VOYAGEURS QUI SOUHAITENT COMBINER VOYAGE ET TRAVAIL :

• Le Permis Vacances Travail (PVT) ou Visa Vacances Travail (VVT) ou Working Holiday Visa (WHV)

Ce visa permet aux ressortissants français de séjourner, à titre individuel, dans un État signataire afin d'y passer des vacances, tout en y exerçant un métier pour compléter leurs moyens financiers.

→ *À qui devez-vous faire la demande de visa ?*

Vous devez faire votre demande auprès de la représentation diplomatique ou consulaire en France du pays d'accueil.

→ *Quelles sont les caractéristiques de ce visa ?*

Le visa à entrées multiples qui vous sera délivré est valable un an. Une fois obtenu, vous disposerez d'un délai de 12 mois pour entrer dans le pays d'accueil. La durée du séjour ne doit pas excéder un an à compter de votre date d'entrée dans le pays, sans possibilité de prolongation. La durée d'emploi chez un même employeur peut être limitée (par exemple, en

Australie, vous ne pouvez pas travailler plus de 6 mois pour le même employeur). Par ailleurs, il n'est, en principe, pas possible de changer de statut pendant la durée du séjour.

Attention : vous ne pourrez pas bénéficier du système de protection sociale (chômage, maladie, etc.) du pays d'accueil.

→ *Quels sont les Etats signataires ?*

La France a signé des accords relatifs au programme « vacances - travail « avec les pays suivants : Australie (depuis 2004), Canada (depuis 2004), Corée du Sud (depuis 2009), Japon (depuis 2000), Nouvelle-Zélande (depuis 2000), Argentine (tout nouveau, depuis 2011).

BON À SAVOIR

À l'exception de l'Australie et de la Nouvelle Zélande qui n'imposent plus de quota pour les Français, le nombre de participants à ce programme est limité et fixé chaque année entre les pays participants. À titre d'exemple, pour 2013 ces quotas s'élevaient à 750 pour le Canada, à 500 pour l'Argentine en 2012...

→ *Quelles sont les conditions pour postuler ?*

Pour postuler au VVT, vous devez :

- ne pas avoir déjà bénéficié de ce programme dans le pays en question.

Exception à cette règle : depuis le 1er novembre 2005, les bénéficiaires d'un premier visa « vacances-travail « et qui ont fait au moins 3 mois de récoltes saisonnières dans certaines régions d'Australie, peuvent solliciter un deuxième visa de ce type.

- être âgé de 18 et 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa (35 ans pour le Canada),
- ne pas être accompagné d'enfants à charge,
- être titulaire d'un passeport français en cours de validité,
- être en possession d'un billet de retour ou de ressources suffisantes pour acheter un billet de retour,
- disposer de ressources financières nécessaires pour subvenir aux besoins au début du séjour. Le montant minimal des ressources est fixé chaque année par les Etats signataires,
- le cas échéant, fournir une lettre de motivation, voire un curriculum vitae,
- le cas échéant, présenter un certificat médical et un casier judiciaire vierge,
- justifier de la possession d'une assurance privée couvrant tous les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, l'hospitalisation et le rapatriement pour la durée du séjour.

Pour en savoir plus :

- www.bij-brest.org (rubrique : Partir à l'étranger > Visa ou Permis vacances-travail)
- www.pvtistes.net

BON À SAVOIR

Afin de vous aider à choisir l'assurance la mieux adaptée, le site pvtistes.net vous propose un tableau comparatif commenté : http://pvtistes.net (Rubrique Dossiers > Assurances pour le PVT).

Sylvain Aubrée - Ville de Brest

Les aides financières locales et départementales

LE PROGRAMME « HORIZONS » DU CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Le programme Horizon a été mis en place pour permettre à un maximum de jeunes de partir à l'étranger étudier ou en stage. Il se décline en plusieurs aides :

• **La bourse départementale** et l'aide à la mobilité s'adressent aux étudiants, (sous conditions de ressources) qui souhaitent réaliser un séjour à l'étranger pour leurs études ou un stage, d'une durée d'au moins 2 mois.

• **Le prêt bonifié** dont les intérêts sont pris en charge par le Conseil général s'adresse aux étudiants finistériens (sous conditions de ressources).

La demande doit être constituée via la plateforme de téléservices :
https://edemarches.cg29.fr

Pour en savoir plus :

www.cg29.fr (Rubrique > Le Conseil général et vous > Europe et International > Mon projet à l'international > Mes études, mon stage à l'étranger)

L'AIDE DE BREST MÉTROPOLE OCÉANE (BMO)

L'aide financière de BMO s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération brestoise.

Elle est principalement accordée pour des stages (en entreprise ou dans un laboratoire) d'une durée inférieure à 2 mois et, dans certains cas, pour des voyages d'études à l'étranger.

Les séjours peuvent avoir lieu en Europe ou hors Europe, mais doivent impérativement s'inscrire dans le cursus de l'étudiant.

Contact :

BMO – Service formation-recherche
24 rue Coat-ar-Gueven – Brest
02 98 33 52 31

Pour en savoir plus :

www.bij-brest.org/spip/Aide-de-BMO

BON À SAVOIR

D'autres aides existent, pour en savoir plus, consultez :
www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger)
www.enroutepourlemonde.org

L'AIDE DE LA MISSION INTERNATIONALE ÉCHANGE ET COOPÉRATION (MIEC) – VILLE DE BREST

• Une aide financière pour la mobilité dans les villes jumelles

L'aide s'adresse aux groupes de jeunes, scolaires ou associatifs, qui séjournent dans des villes jumelles ou amies de la ville de Brest : Bejaia (Algérie), Cadix (Espagne), Constanta (Roumanie), Denver (Etats-Unis), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne), Plymouth (Grande-Bretagne), Saponé (Burkina Faso), Tarente (Italie), Yokosuka (Japon).
Une subvention forfaitaire par jeune brestois participant à un séjour peut être accordée. De même une indemnité forfaitaire de transport peut être accordée aux associations brestoises qui reçoivent un groupe de jeunes venant d'une des villes jumelées.

Contact :

MIEC – Hôtel de communauté
24 rue Coat-ar-Gueven – Brest
02 98 33 52 92

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le site Internet www.solinter-brest.net recense les associations de solidarité internationale brestoises. Vous trouverez des informations sur les projets menés, les événements organisés... Par ailleurs, le BIJ de Brest est également relais Ritimo (réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale). Pour en savoir plus : www.bij-brest.org/spip/Relais-Ritimo.

BON À SAVOIR

La MIEC peut accorder des subventions pour des projets de solidarité internationale.
***Contact** : MIEC : 02 98 33 52 92*

Points infos incontournables :

LA MAISON DE L'EUROPE DE BREST – EUROPE DIRECT BRETAGNE

La Maison de l'Europe est labellisée par la Commission européenne et le Ministère des Affaires européennes. Elle accueille le Guichet d'Information Départemental sur l'Europe (GUIDEurope) pour le Finistère et héberge également un Centre d'information Europe Direct, service d'information gratuit sur l'UE qui s'adresse à tous les citoyens.
La Maison de l'Europe a pour objectifs :
• d'informer les citoyens sur l'Union européenne
• d'encourager la citoyenneté européenne et les échanges européens
• d'être au service des associations, des collectivités locales et des entreprises

dans leurs initiatives à la dimension européenne.

Contact :

Maison de l'Europe de Brest
Europe Direct Bretagne Ouest
GUIDEurope Finistère
6, rue de l'Harteloire – 29200 Brest
02 98 46 60 09
europedirect@maisoneurope-brest.eu
www.maisoneurope-brest.eu

LE CIO DE BREST – RELAIS EUROPE

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) de Brest, Relais Europe pour l'académie de Rennes, vous informe sur les possibilités d'études, de formation et de travail en Europe.

Contact :

CIO de Brest - Relais Europe
8, rue des Onze-Martyrs
BP 31256 - 29212 BREST CEDEX 1
02 98 44 31 74
www.cio-brest.org

LE PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL (PEI)

Le PEI propose ses services aux salariés et demandeurs d'emploi, candidats à la mobilité internationale : offres d'emploi, information, documentation, conseils, etc.
Le PEI de Bretagne organise notamment des ateliers d'information et de recherches (sensibilisation à la mobilité internationale, partir au Royaume-Uni., etc.).
De plus, sur le site internet www.emploi-international.org vous trouverez : des offres d'emploi, des informations sur l'emploi, les stages à l'étranger...

EURES

Fondé en 1993, EURES est le portail européen sur la mobilité de l'emploi.
Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.
Sur le site Internet vous pouvez notamment consulter des offres d'emploi par pays et mettre votre candidature en ligne.

Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/eures/

EURODESK

EURODESK, un réseau européen pour :
• les jeunes
• les professionnels de l'information jeunesse
• les professionnels de l'éducation
• tous ceux qui interviennent auprès des jeunes

Un lieu ressources qui propose un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe.
Eurodesk vous guide dans votre recherche d'aides financières (programmes européens, bourses nationales et régionales) et met à votre disposition des informations pertinentes sur les possibilités de se déplacer en Europe, quel que soit votre projet :
• Études
• Formation professionnelle
• Stages
• Emploi
• Échanges
• Rencontres et initiatives de jeunes, etc.

CLUB TELI

Le Club TELI est une association d'aide à la mobilité internationale créée il y a 18 ans qui compte plus de 4 100 adhérents en France et dans 35 pays.

→ *Quel est l'intérêt du Club téli ?*

Si vous souhaitez vous rendre à l'étranger, quel que soit votre projet, vous découvrirez avec le Club TELI des infos et des offres uniques (emploi, stage, jobs, au pair, bénévolat) pour francophones. Toutes les offres sont évaluées et analysées avant d'être diffusées.

BON À SAVOIR

Le BIJ est membre du Club téli, vous pouvez donc consulter les offres sur : www.bij-brest.org/spip/Club-TELI-Les-offres-de-jobs

→ *Comment faire si une offre vous intéresse ?*

Notez le numéro de référence et contactez le Club TELI. Ce dernier vous offre une mise en relation avec un employeur mais pour les autres il vous faudra adhérer au Club (40 € pour une année, 15 € pour 4 mois).

Contact :

Club TELI
2 chemin de Golemme
74600 Seynod – 04 50 52 26 58
clubteli@wanadoo.fr
www.teli.asso.fr

LA MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (MFE)

La Maison des français de l'étranger (MFE) est un service du ministère des Affaires étrangères et européennes qui a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger.
Vous trouverez, entre autres, sur le site www.diplomatie.gouv.fr (Rubrique Vivre à l'étranger) des dossiers thématiques (emploi, stages, volontariat, études-scolarisation, démarches administratives, santé, passeport-visa, des dossiers d'information par pays, des forums de discussion, des annuaires (ambassade et consulats).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le BIJ accompagne les projets à l'international, qu'ils soient individuels ou collectifs. Il organise également des événements comme le Café international ou les Journées jeunes et international pour vous permettre d'obtenir des informations et de mener à bien votre projet. Pour en savoir plus, contactez le BIJ au 02 98 43 01 08.

ENROUTEPOURLEMONDE.ORG

Le site du Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Bretagne est destiné aux jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger. Il propose des conseils, des adresses utiles, des informations sur les programmes et des témoignages sur la mobilité à l'étranger.

Pour en savoir plus :

www.ij-bretagne.com/international

FINISTÈRE - PRESQU'ÎLE DE CROZON

CHAMBRE D'HÔTES
TELGRUC SUR MER

aisonnette indépendante
située le long du GR 34,
proche des plages
Trez Bellec et Trez Bihan.

Ouvert toute l'année.
Magnifique vue sur mer.
Jardin, salon de jardin.
A 2 km des commerces.

CHEMIN DU KRINNOC - 29560 TELGRUC-SUR-MER
02 98 27 76 55 / 06 20 59 73 53 - www.chambredhote-crozon.fr

ÉTUDES ET STAGES À L'ÉTRANGER,
SÉJOURS LINGUISTIQUES OU AU PAIR

SE SOIGNER À L'ÉTRANGER PEUT COÛTER CHER !

Pour être remboursé à 100 % de vos frais réels engagés à l'étranger, la gamme **Passeport Santé à l'Étranger de la Smeba** vous propose des garanties adaptées à vos besoins.

Avantages garanties : contact immédiat avec la plate-forme médicale depuis l'étranger, 100 % des frais réels, 1/3 payant international, garantie d'assistance et de rapatriement, couverture stages, contrat à la carte de 1 à 12 mois, attestation de souscription au contrat permettant l'obtention du visa ou de l'autorisation de séjours nécessaires dans de nombreux pays.

Voir le détail de la garantie en agence ou sur smeba.fr

SMEBA

Smeba Brest – 63, rue Professeur-Langevin
29200 Brest – Tél. : 02 98 47 87 87

www.smeba.fr

La Vie en Rose

EMPLOI ETUDES
STAGES VOLONTARIAT

JOURNÉES JEUNES & INTERNATIONAL

3 RENDEZ-VOUS POUR PARTIR À L'ÉTRANGER

JEUDI 9 OCTOBRE
JEUDI 16 OCTOBRE
JEUDI 23 OCTOBRE 2014

AU BIJ (Bureau Information Jeunesse)
4, rue Augustin Morvan 29200 BREST
02 98 43 01 08 www.bij-brest.org

Brest Information Jeunesse

TARIF TER
- DE 26 ANS
8€
OU 15€
sans condition
partout en Bretagne
BRETAGNE
SNCF
ter BRETAGNE
En région Bretagne, vous roler est essentiel.

GLACES
Bonbons
ON PEUT ÊTRE
MALIN EN
PLEIN ÂGE BÊTE.
CARTE MOZAIC M6
Avec fonction anti-dépassement*
et des bons plans sur www.ca-mozaic.com
ca-mozaic.com
BANQUE ET ASSURANCES
Le bon sens a de l'avenir.

la villa
club
- DISCOTHEQUE
- SNACK
- TERRASSE
- SOFTS A VOLONTE
- PARKING SURVEILLE
Ouvert Vendredi, Samedi
et veille de fêtes.
La Villa - Le Relais 29490 GUIPAVAS